
Mémoire de fin d'études: "Le musée Royal de Mariemont : Histoire des projets 1961-1986"

Auteur : Robert, Elisa

Promoteur(s) : Houbart, Claudine; Cohen, Maurizio

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2023-2024

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/19684>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

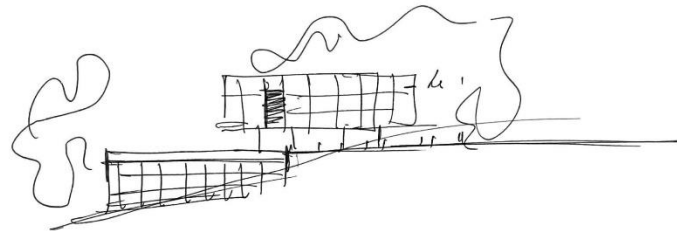
Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Le musée Royal de Mariemont :

Histoire des projets.

1961-1986

Annexes



Travail de fin d’études présenté par **Elisa Robert**
en vue de l’obtention du grade de Master en Architecture

Sous la direction de Claudine Houbart et de Maurizio Cohen

Table des matières

Annexe 1 : Extrait du testament mystique de Monsieur Raoul Warocqué.....	4
Annexe 2 : Programme de reconstruction du Musée de Mariemont	8
Annexe 3 : Premier jeu de plans réalisé par Charles Gauquié en 1961	10
Annexe 4 : Jeu de plans réalisé par Pierre Vago le 13/10/1961	16
Annexe 5 : Second jeu de plans réalisé par Charles Gauquié en 1961	24
Annexe 6 : Lettre de Roger Bastin expliquant les principes du premier projet datant de 1962	30
Annexe 7 : Jeu de plan du premier projet de Charles Gauquié et Roger Bastin, 25/09/1962.....	32
Annexe 8 : Etude réalisée pour le ministère des Travaux Publics le 13/03/1963.....	38
Annexe 9 : Procès-verbal de la réunion de la commission administrative du Domaine de Mariemont du 2/05/1963.....	40
Annexe 10 : Lettre de Roger Bastin expliquant les principes du second projet.....	44

Annexe 11 : Jeu de plans du second projet de Charles Gauquié et Roger Bastin, 1963	48
Annexe 12 : Jeu de plan du troisième projet de Charles Gauquié et Roger Bastin, 24/02/1965	60
Annexe 13 : Programme des besoins du Musée Royal de Mariemont	66
Annexe 14 : Modification de fonction, d'appartement en bureaux, 03/09/1965	72
Annexe 15 : Proposition d'aménagements divers à l'intérieur du Domaine de Mariemont, 24/04/1973	74
Annexe 16 : Extension du sous-sol de l'aile de la conservation, 10/1977.....	78
Annexe 17 : Evolution de l'aménagement du puis de lumière du musée souterrain.....	80
Annexe 18 : Evolution de l'aménagement de la cafétaria	82

Annexe 1 : Extrait du testament mystique de Monsieur Raoul Warocqué.

Document provenant du FADMRRM (Législation – Testament de R. Warocqué), AMRM.

Extrait du testament mystique de Monsieur Raoul Warocqué.

Legs particuliers.

Je donne et lègue:

I.-

II.-

III.- à l'Etat Belge:

A - Le vase decouvert a Herstal se trouvant actuellement au Château de Mariemont.

B.- 1° Le château de Mariemont, dans l'état où il se trouvera au jour de mon décès, y compris tout le mobilier, les livres, les collections de monnaies, les objets d'art, les autographes, les tableaux, l'argenterie et toutes les collections, exception faite uniquement des vins, liqueurs, provisions de ménage, sommes de monnaie ayant cours légal, billets de banque, fonds publics, actions, obligations, créances et droits incorporels de toute nature et à l'exception aussi de tout ce dont je ferais l'objet d'autres legs.

2°- Le parc entourant le château dans l'état où il se trouvera au jour de mon décès, y compris les serres, les objets d'art, le potager et les bâtiments.

Le parc est clôturé par les murs et les grilles d'entrée et a une contenance de quarante hectares environ.

2)

3° L'avenue qui part de la route à l'entrée principale du parc, les terrains longeant cette avenue de chaque côté sur une profondeur de trente cinq mètres environ, suivant plan ci-annexé portant ma signature et la mention " annexe à mon testament mystique".

Tous ces biens seront désignés sous la dénomination :
" Domaine de Mariemont".

Le legs repris sous la lettre B ci-dessus est fait aux conditions suivantes:

- a) De ne jamais aliéner les biens
- b) De leur conserver après mon décès, le caractère, la destination, le cachet et l'aspect qu'ils auront eus durant ma vie.
- c) D'entretenir et de faire entretenir le tout à partir de mon décès
- d) De ne jamais transformer, ni le parc, ni l'avenue ainsi que les terrains attenants, à cette dernière en terrains à bâtir.
- e) De ne jamais déboiser le parc
- f) De permettre au public la visite du château, des collections, du parc, et des serres, suivant un règlement à élaborer par la Commission administrative ci-après constituée et soumis à l'approbation de l'Etat.
- g) De rappeler le présent legs au moyen de plaques commémoratives placées à chaque entrée du parc et sur la façade du château; ces plaques rappelleront aussi les noms des membres de ma famille avec la date de leur naissance et de leur décès.

3)

h) Approuver la Commission administrative dont les membres sont désignés ci-après, avec faculté pour l'Etat de l'augmenter de nouveaux membres s'il le juge à propos.

Je désigne les membres de cette commission et la divise en sections comme suit:

Chine, Japon et Orient: Mr Florimond Hankar, Directeur Général à la Caisse d'Epargne demeurant rue du Fossé aux Loups à Bruxelles.

Antiquités, Grecques, Romaines et Egyptiennes: Mr Frantz Cumont, membre associé de l'Institut de France.

Porcelaines de Tournai: Madame Leon Guinotte prenommée Bibliothèque et reliures: Mr Richard Schellinckx, ci-après nommé.

Autographes : Mr George van der Meylen demeurant à Bruxelles rue Crespel.

Monnaies: Mr Schellinckx prenommé

Salle des fouilles: Mr le Baron de Loe, conservateur au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles.

Château, mobilier, parc, serres, extérieur et tout ce qui n'est pas spécialement désigné ci-dessus: Mr Leon Guinotte prenommé et Jules Merlot, mon Régisseur.

Les Membres ci-dessus désignés par moi sont nommés à vie, ils devront dès leur entrée en fonctions, respectivement désigner leur successeur après s'être assurés de son acceptation et toujours ainsi de suite.

N'appartiendra à l'Etat d'assurer la succession des membres qu'il aurait jugé opportun de désigner.

4)

La Commission administrative pourra notamment louer, exploiter ou faire exploiter les serres, bois et potager et concéder le droit de chasse, le produit de cette exploitation sera affecté à due concurrence aux frais d'entretien du Domaine.

Elle proposera à l'agrément de l'Etat la nomination des collaborateurs retribués dont le concours sera indispensable à la conservation et à l'administration des biens légués.

J'exprime le désir que chaque fois que l'aire se pourra la préférence soit donnée aux membres actuels ou anciens de mon personnel.

Les fonctions de Membre de la Commission administrative seront gratuites. Ils auront ainsi que leur conjoint la faculté de loger au Château suivant accord à intervenir entre eux. Il y aura incompatibilité entre les fonctions de membre de la commission administrative et celle de membre du personnel retribué.

J'entends que la stricte observations des conditions ci-dessus énumérées n'est pas pour moi la cause déterminante du présent legs, mais c'est l'expression de mon plus intime désir et de prie instamment l'Etat de la respecter dans la plus large mesure possible.

J'exprime le vœu qu'après moi la sépulture et les corps des membres de ma famille se trouvant actuellement au cimetière de Morlanwelz et le mien soient transférés dans le parc même de Mariemont; à cet effet, si ce vœu est exécuté, je donne et lègue à l'Etat une somme de cinquante mille francs dont l'excédent s'il y en a, pourra être employé à l'entretien des biens légués.

Le legs fait ci-dessus à l'Etat subléguera B est à charge par lui de supporter la servitude minière grevant les biens légués.

5)

Si pour une cause quelconque l'Etat Belge n'acceptait pas ou ne pouvait accepter, le legs ci-dessus sub lettera B, il sera recueilli par la Province du Hainaut à laquelle je donne et legue subsidiairement tous les biens faisant l'objet du dit legs, aux mêmes conditions et charges que celles imposées à l'Etat et en outre à charge de payer les droits de succession.

Je veux que les legs faits ci-dessus à l'Etat Belge ne sortent leurs effets et ne puissent recevoir leur execution qu'à partir du jour de la restauration d'un Gouvernement National en Belgique et je déclare expressément révoquer les dits legs de même que la disposition éventuelle prise par moi en faveur de la Province du Hainaut, au cas où, à la suite des événements actuels, la Belgique viendrait à perdre définitivement son indépendance et demeurerait sous la domination d'une puissance étrangère, auquel cas j'entends, pour autant que de besoin, que l'objet des dits legs accroisse à mon ou mes légataires universels.

IV.-.....

Annexe 2 : Programme de reconstruction du Musée de Mariemont

Document provenant du FADMRRM (10.15.02 Reconstruction – Programme des besoins), AMRM.

Programme de reconstruction
du Musée de Mariemont.

L'incendie qui dévasta la partie centrale du Musée de Mariemont le 25 décembre 1960, en a heureusement épargné les ailes: celles-ci, construites en 1909 par Raoul Maroquin en matériaux solides ont résisté aux flammes. Il en va de même pour la plus grande partie du sous-sol du bâtiment central. Dans ces conditions, il a paru à l'Administration des Travaux Publics que devaient être conservés les deux ailes et le sous-sol, car les fondations de l'ensemble du bâtiment semblent, d'après les premiers sondages, en bon état.

J'ai donc l'honneur de soumettre le projet de reconstruction et les principes de réaménagement du bâtiment central du Musée, étant entendu que la destruction des salles de réception de l'ancien château permettent d'envisager une distribution toute nouvelle: ce ne sera plus un château, mais un musée.

I. Sous-sol:

L'ensemble du sous-sol, à l'exception d'un accès latéral destiné au personnel du Musée ainsi que les dépendances mises à sa disposition et l'atelier de menuiserie, deviendra espace muséal. La partie occidentale, déjà partiellement aménagée auparavant et remarquable pour l'enfilade de ses voûtes, sera conservée mais amplifiée. D'autre part, la partie orientale, jusqu'ici constituée de réduits servant à divers ateliers et à des réserves, formera une enfilade de salles, accrues à l'extrémité septentrionale d'une nouvelle salle destinée à régulariser l'aspect symétrique de la façade.

Tout le sous-sol, y compris les ailes, sera consacré aux antiqui-

tés méditerranéennes et nationales, ces dernières allant de la période protohistorique jusqu'à l'époque contemporaine.

Le public accédera au sous-sol par le centre, du côté ouest. Une salle de "dispatching" lui permettant de s'orienter sera établie au centre de gravité du sous-sol. Deux escaliers de service, un ascenseur et un monte-charge le desserviront d'autre part.

II. Rez-de-chaussée:

La totalité du rez-de-chaussée sera consacré au Musée, à l'exception de toute la partie nord où se développera le complexe de la bibliothèque: ce dernier disposera de locaux plus étendus comprenant une nouvelle salle de lecture, un bureau important et une salle des fichiers et des périodiques, ainsi qu'un vestiaire avec toilettes. La surface muséale sera augmentée considérablement, étant donné le fait déjà signalé de l'utilisation en musée des salles de réception de l'ancien château et la transformation en salles de musée de l'ancienne terrasse occidentale, dite "terrasse aux canons", située entre les deux ailes primitives. Cette dernière sera entièrement consacrée à l'art d'Extrême-Orient et sera prolongée par l'actuelle salle des porcelaines de Chine. Ce qui servait de rez-de-chaussée de l'ancien château servira pour les industries d'art: porcelaines de Tournai et de Bruxelles, dentelles, dinanderies, armes, etc.

III. Premier étage:

Un escalier monumental à double volée, partant du hall d'entrée dans l'axe de celui-ci, mènera à un vaste palier qui pourra servir de hall de réception, duquel on aura accès d'une part à la salle de conférence et aux annexes de réception, et d'autre part au com-

plexes des bureaux et à la salle d'inventaire. Ainsi, tout le premier étage participera à la vie du Musée.

IV. Deuxième étage:

La plus grande partie du deuxième étage sera aménagée pour recevoir les réserves d'objets et de vitrines, ainsi qu'un atelier de restauration et un atelier photographique; le monte-charge, partant du sous-sol, y aboutira. La partie méridionale de cet étage sera réservée à l'appartement du conservateur.

En résumé, la surface consacrée au Musée proprement dit, telle qu'est conçue la nouvelle construction, sera doublée; le volume des réserves sera quadruplé; les services annexes du Musée, bureaux, salle d'inventaire, salles de réception et de conférence seront eux aussi le double de ce qui existait auparavant.

Le Conservateur du Musée de
Mariemont,

Annexe 3 : Premier jeu de plans réalisé par Charles Gauquié en 1961

Document provenant du FADMRM (10.15.04 Avant-projet Gauquié), AMRM.

MINISTÈRE DES
TRAVAUX PUBLICS & DE
LA RECONSTRUCTION

DIRECTION
DES
BATIMENTS
DE MONS

BG.

FEUILLE N°
MODIFICATIONS

SURFACE PRIX

DRESSÉ PAR BALQUÈRE PAR VERDIE PAR
MONS LE 196

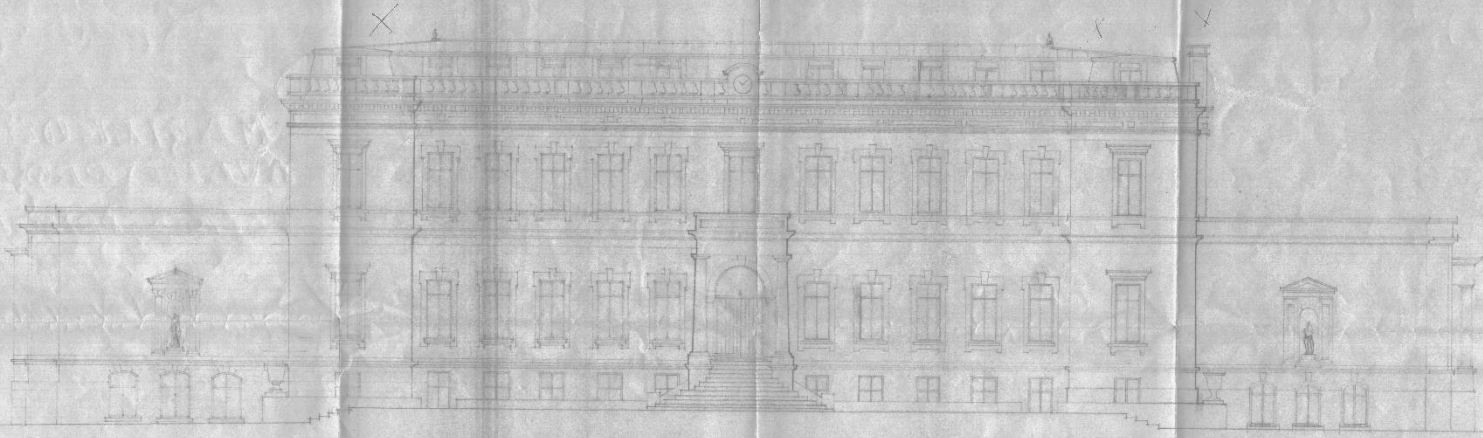
APPROUVÉ PAR L'ARCHITECTE EN CHEF
DIRECTION
MONS LE 196

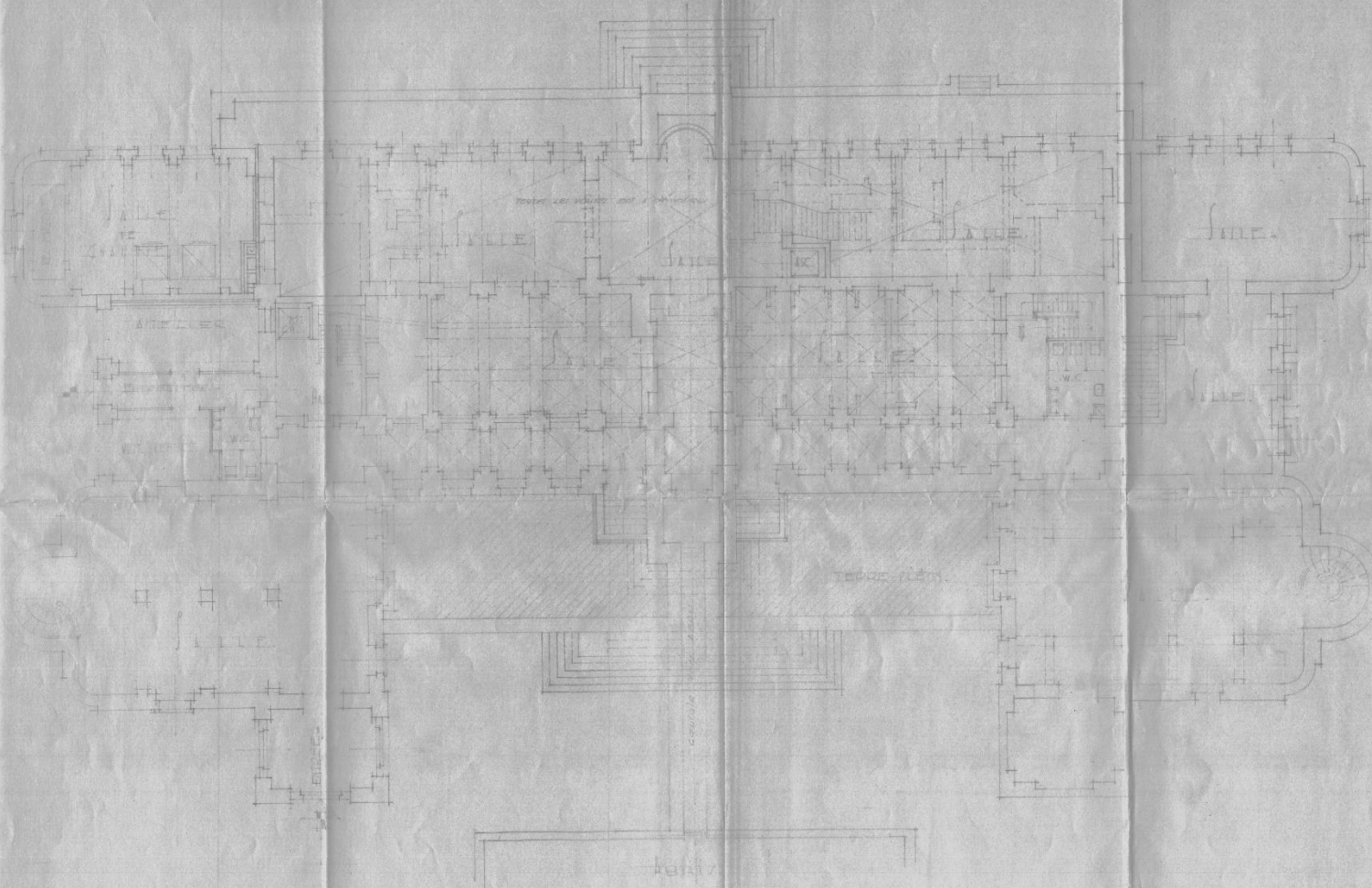
APPROUVÉ PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES BATIMENTS
BRUXELLES LE 196

ACCEPTÉ PAR L'ENTREPRENEUR SOUSSIGNÉ
MONS LE 196

MARIEMONT
AVANT-PROJET
FACADE PRINCIPALE

ECHÈLLE 1cm P.M.

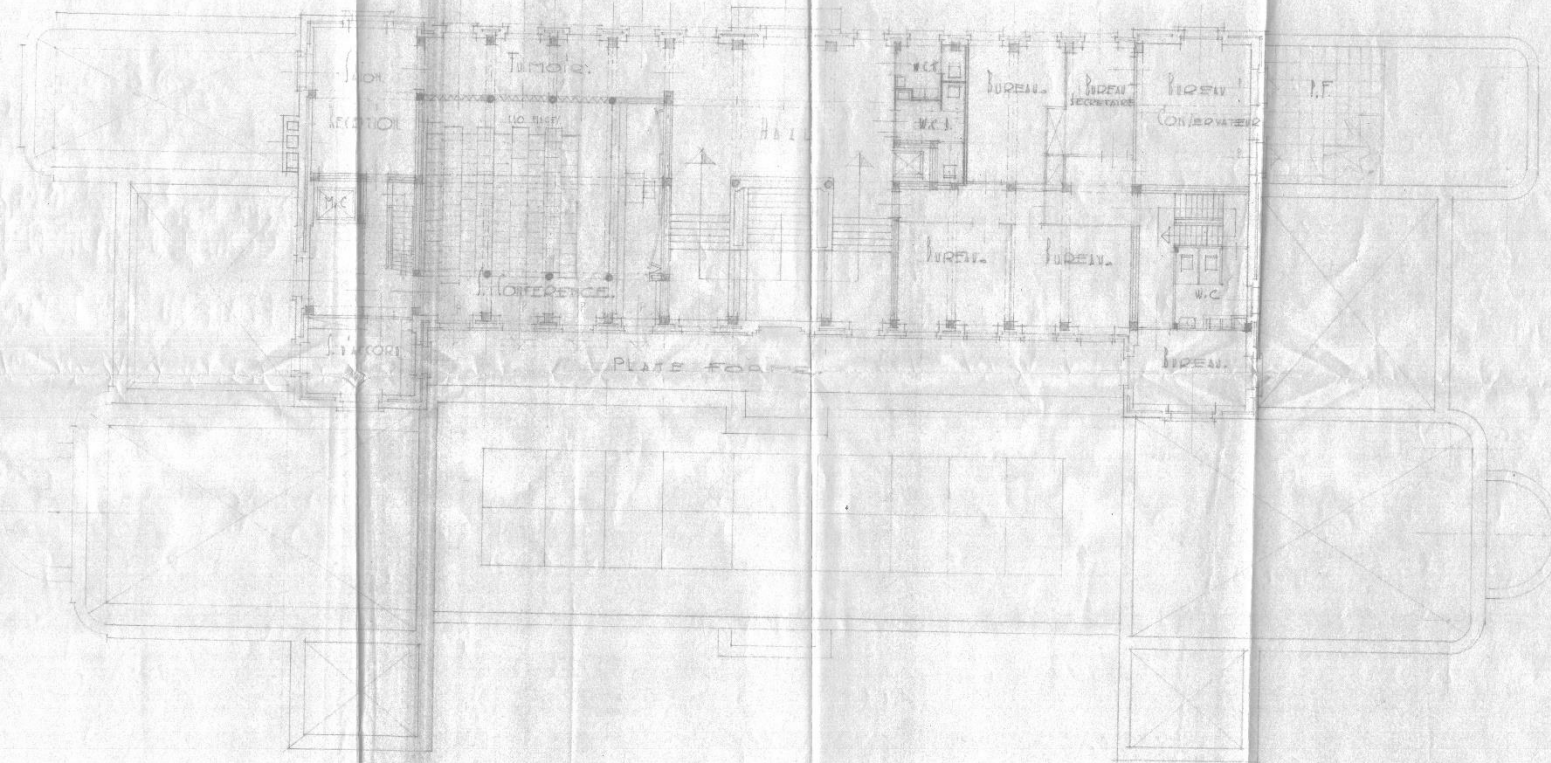




DESINÉ PAR CALQUE, PAR VÉRITÉ 1/50		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS & DE LA RECONSTRUCTION	
DRESSÉ PAR L'ARCHITECTE EN CHIEF MONS LE 25-2-1961		DIRECTION DES BATIMENTS DE MONS	
PRÉSENTÉ PAR L'ARCHITECTE EN CHIEF MONS LE 66		BG,	
APPROUVÉ POUR ÊTRE ANNEXÉ AU CAHIER DES CHARGES N° 66		FEUILLE N°	
AU NOM DU MINISTRE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES BATIMENTS BRUXELLES LE 196		MODIFICATIONS	
ACCEPTÉ PAR L'ENTREPRENEUR SOUSIGNÉ MONS LE 66		SURFACE	
		PRL	
<h1>MARIEMONT.</h1> <h2>AVANT PROJET RECONSTRUCTION DU MUSÉE</h2> <h3>PLAN DES SOUS-SOLS</h3>			
ECHELLE 1cm.P.M.			

DESSINE PAR CALQUE PAR VERIFIE PAR
 MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS & DE LA RECONSTRUCTION
 DIRECTION DES BATIMENTS DE MONS
 BG.
 FEUILLE N°
 MODIFICATIONS
 APPROUVE POUR ETRE ANNEXE AU CAHIER DES CHARGES N° DE 196
 AU NOM DU MINISTRE LE DIRECTEUR GENERAL DES BATIMENTS BRUXELLES LE 196 HORMIDAS

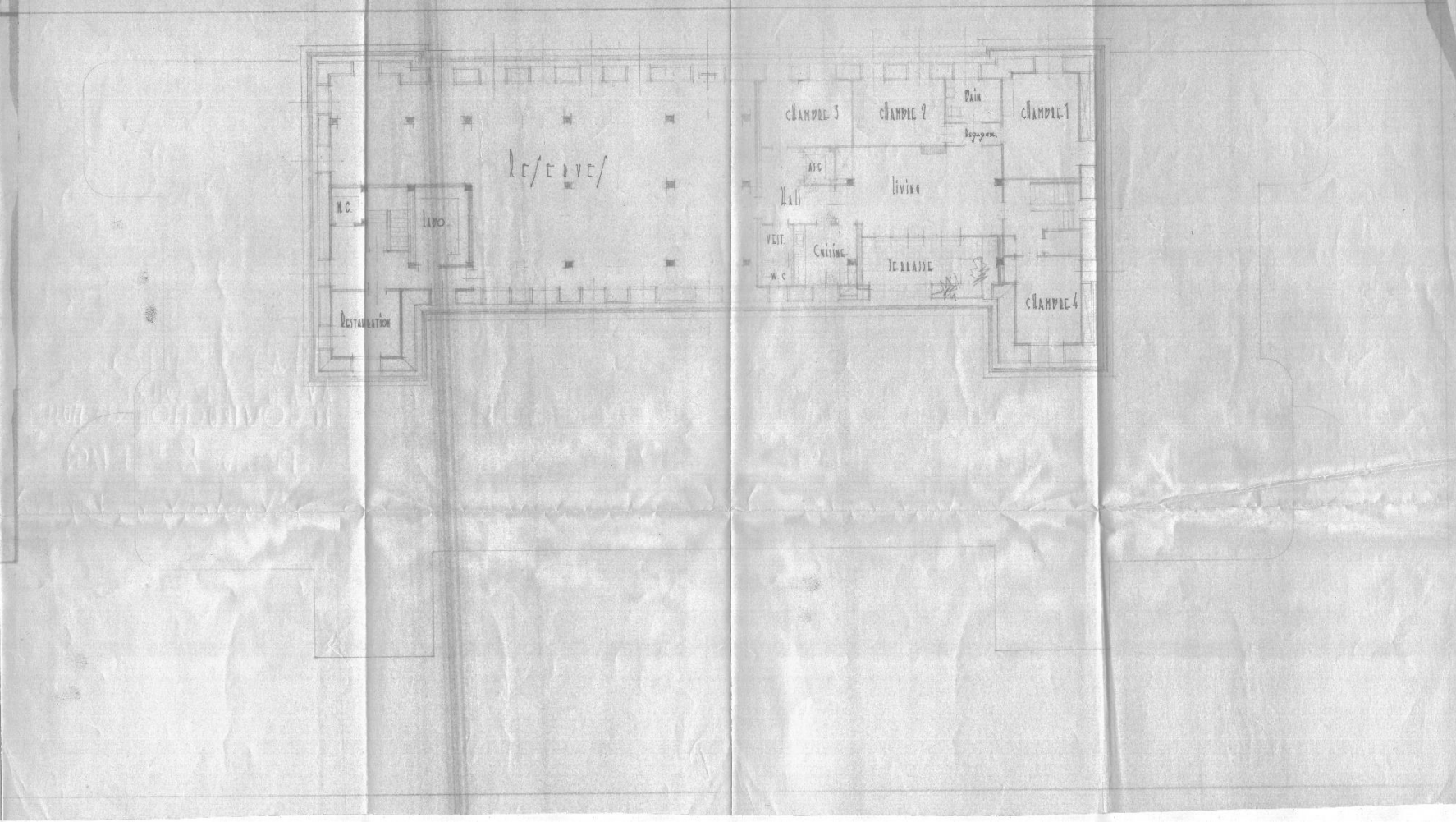
ACCÉPTE PAR L'ENTREPRENEUR SOUSSIGNE MONS LE 196
M. RIEMONT
 AVANT PROJET.
 RECONSTRUCTION W MUSEE
 PLAN DU 1^{ER} ETAGE.
 ECHELLE 1cm. P.M.



DESINE PAR CALQUE PAR VERIFIE PAR
 DRESSE PAR L. SOUSSIGNE
 MONS LE - 196
 PRESENTE PAR L'ARCHITECTE EN CHEF
 MONS LE - 96 DIRECTEUR
 900N. H.
 APPROUVE PAR LE DIRECTEUR ANNEKE AU CA-
 PIER DES CHARGES N° DE 196
 AU NOM DU MINISTRE
 LE DIRECTEUR GENERAL DES BATIMENTS
 BRUXELLES LE - 196
 HORMIDAS
 ACCEPTE PAR
 L'ENTREPRENEUR SOUSSIGNE
 MONS LE - 186

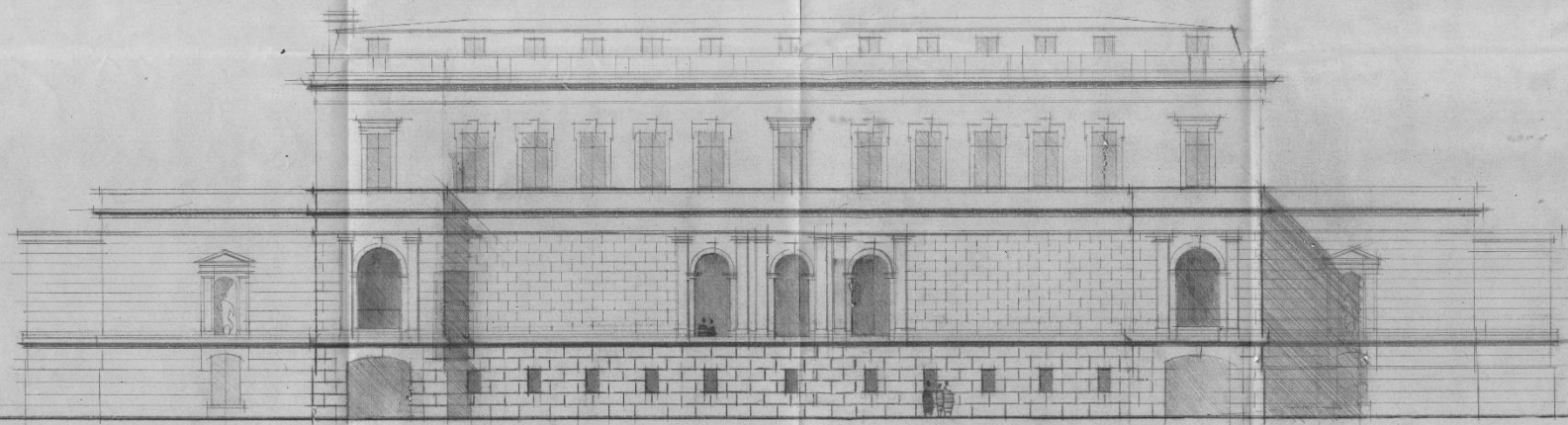
MINISTERE DES
 TRAVAUX PUBLICS & DE
 LA RECONSTRUCTION
**DIRECTION
 DES
 BATIMENTS
 DE MONS**
 BG.
 FEUILLE N°
 MODIFICATIONS
 SURFACE PRIX

MARIEMONT
 AVANT PROJET. N° 3
 RECONSTRUCTION du MUSEE
 PL du 2^e ETAGE
 ECHELLE 1cm p M.



Annexe 4 : Jeu de plans réalisé par Pierre Vago le 13/10/1961

Document provenant du FADMRM (10.15.04 Reconstruction 1961- Projet P. Vago Paris), AMRM.

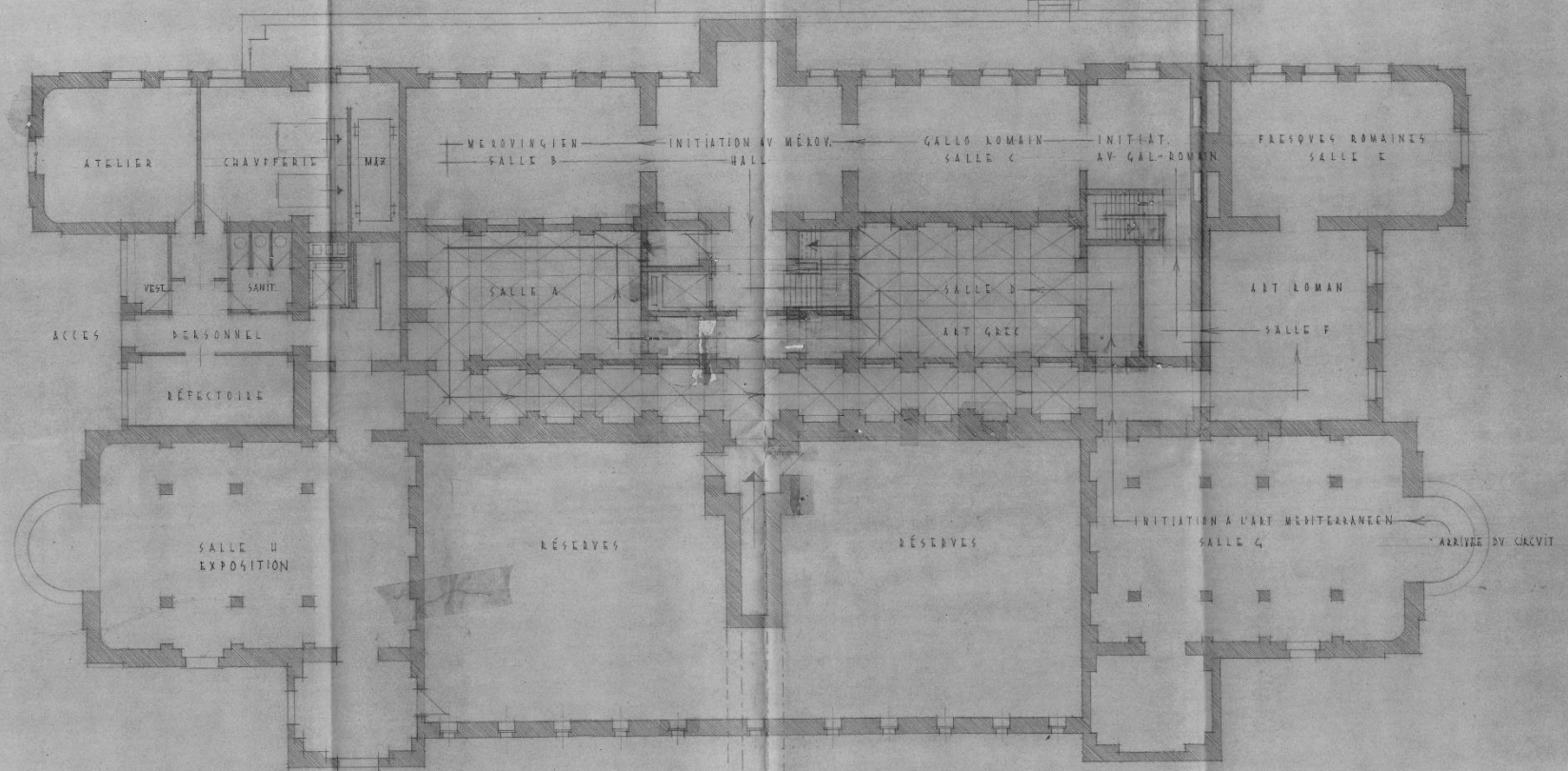


MUSEE DE MARIE-MONT
RECONSTRUCTION

FACADE POST.

5.10.1961 ECH: 0,01

DVAGO ARCH. 17 QVAI VOLTAIRE A PARIS

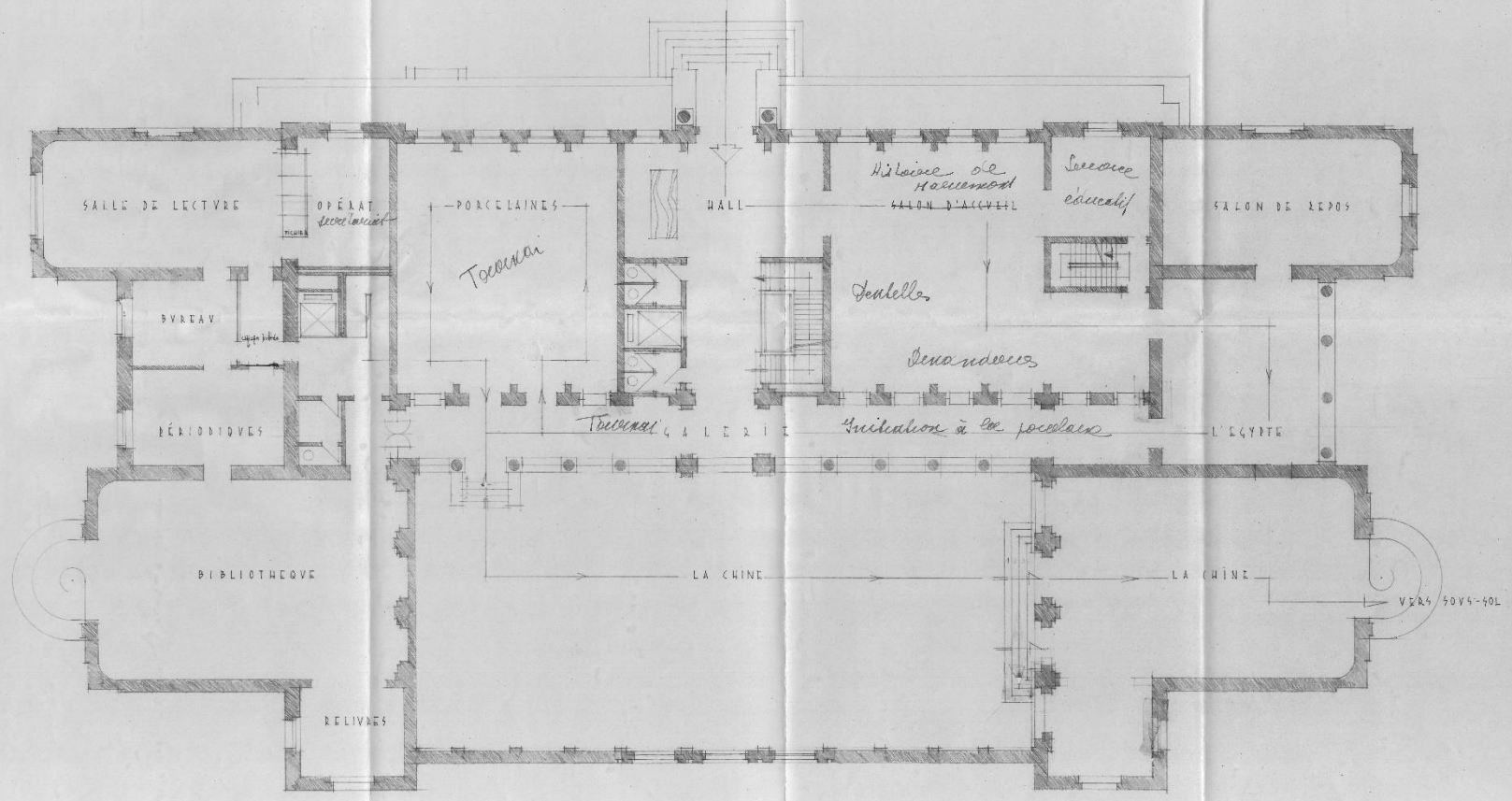


MUSÉE DE MARIEMONT
RECONSTRUCTION

SOUS-SOLS

30.10.1961 ECH. 0,01

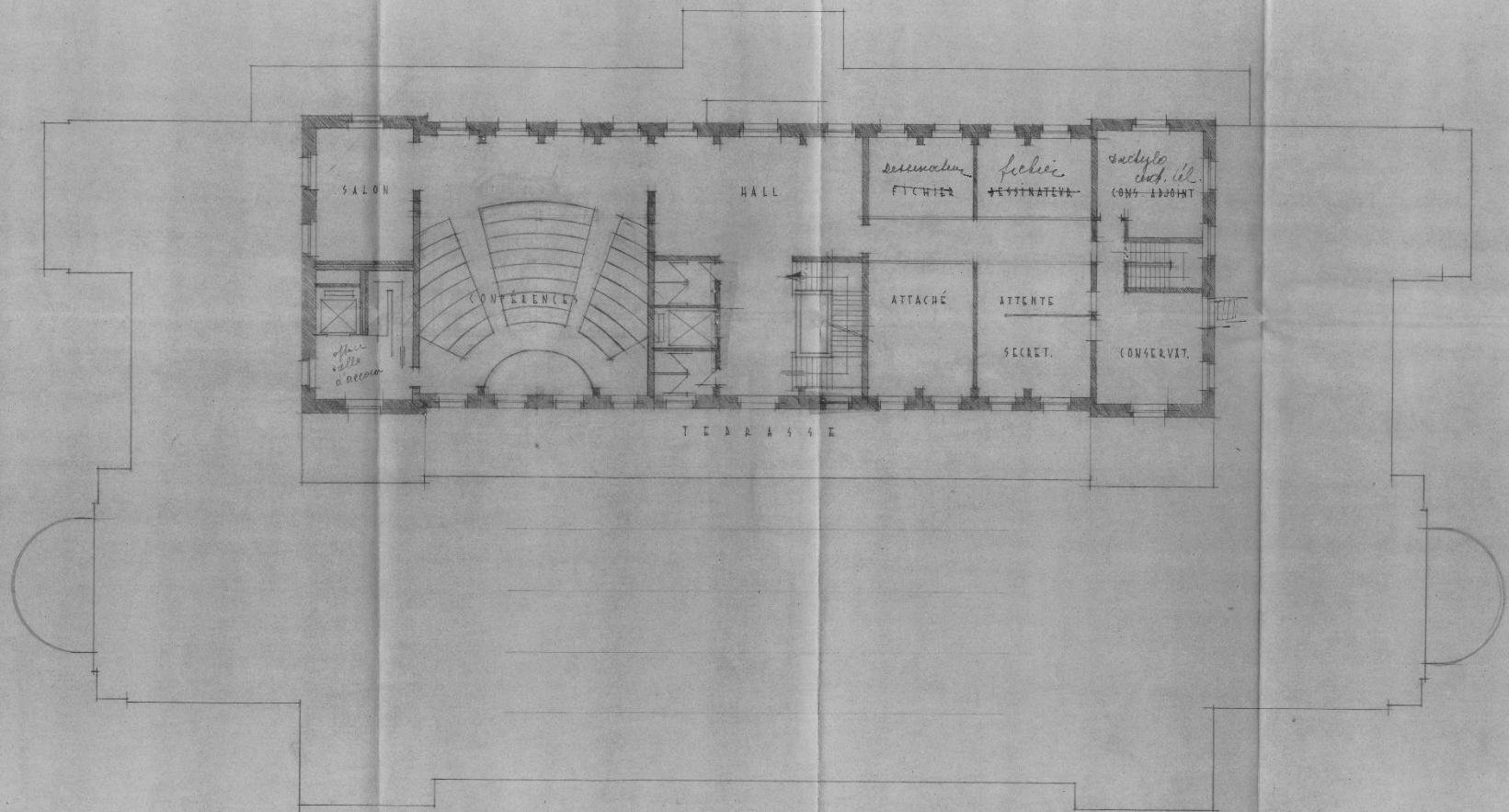
EVAGO ARCH. 17 QUAI VOLTAIRE A PARIS



MUSEE DE MARIEMONT
RECONSTRUCTION

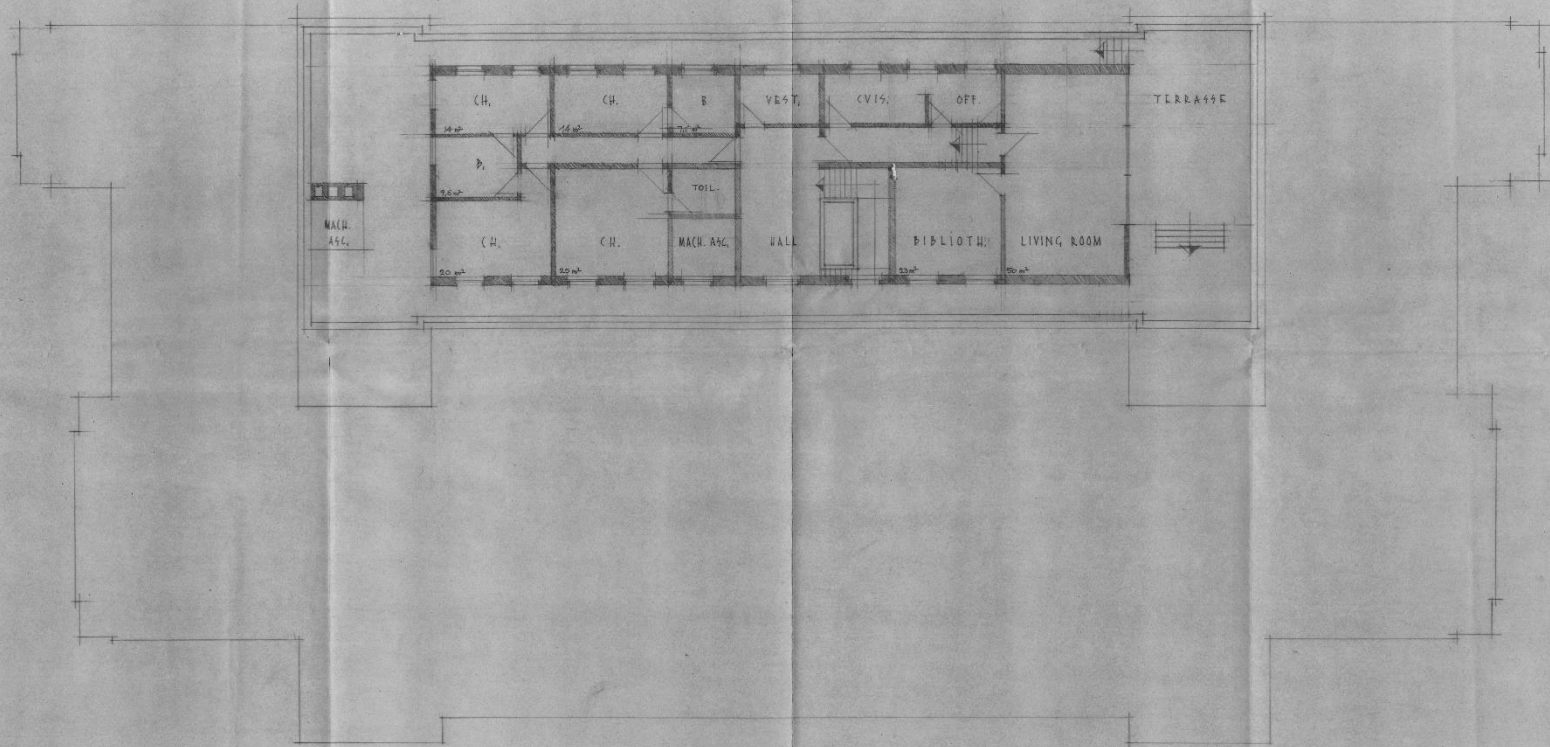
REZ DE CHAUSSÉE
30 10 1961 ECH 0,01

D. VAGO ARCH. 17 QVAI VOLTAIRE A PARIS



MUSEE DE MARIEMONT
RECONSTRUCTION

PREMIER ETAGE
30.10.1961 ECH. 0,07



MUSEE DE MARIEMONT
RECONSTRUCTION

DEUXIEME ETAGE

30. 10. 1964 ECH: 0,01

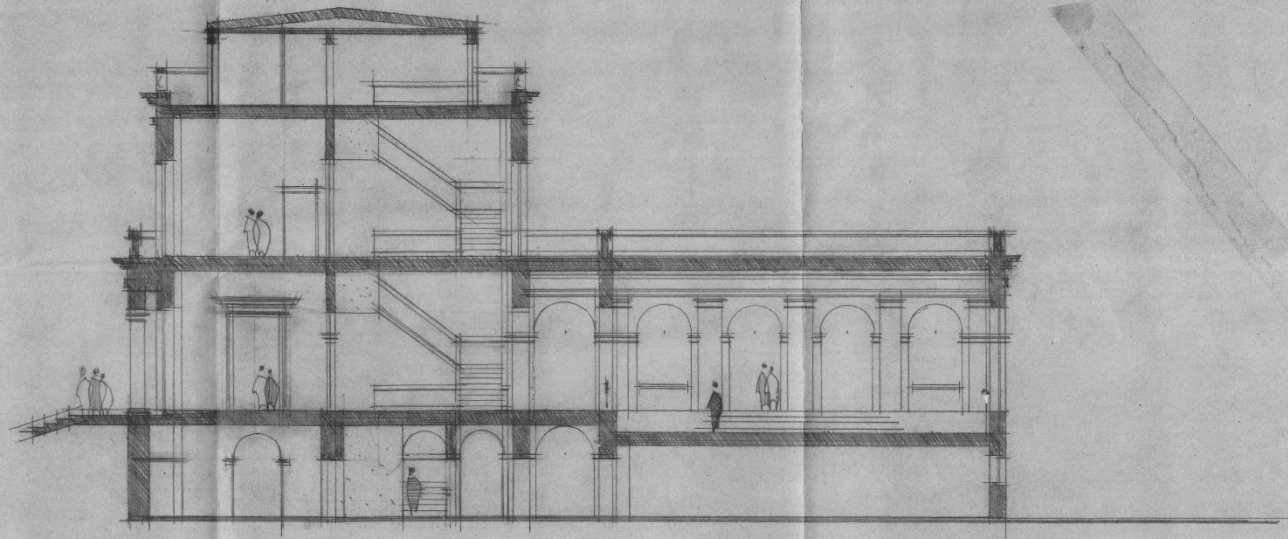
LAGO ARCH, 17 QVAI VOLTAIRE A PARIS

MUSEE DE MARIEMONT
RECONSTRUCTION

COUPE SCHEMATIQUE

30.10.1961 ECH: 0,01

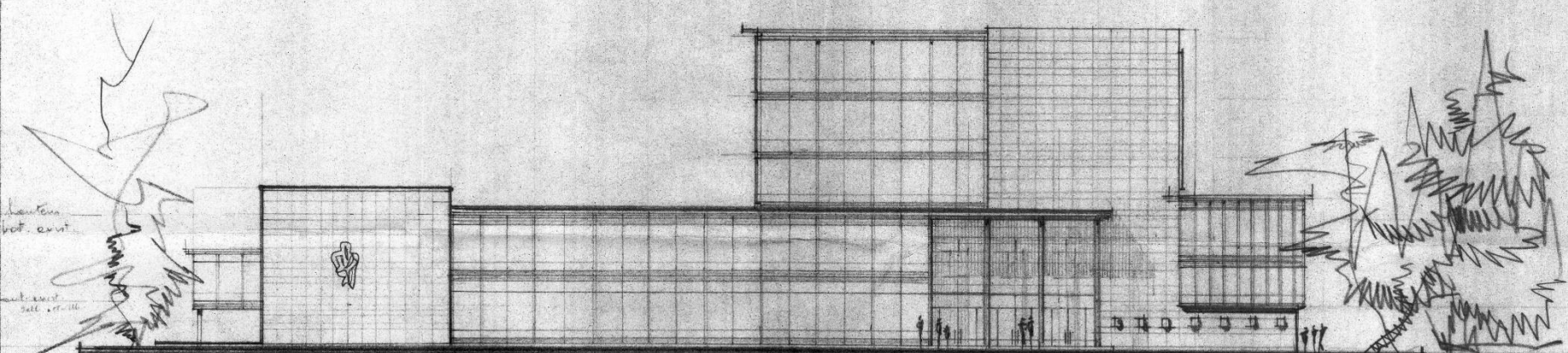
P.VAGO ARCH. 17 QVAI VOLTAIRE A PARIS



Annexe 5 : Second jeu de plans réalisé par Charles Gauquié en 1961

Document provenant du FADMRM (10.15.04 Avant-projet Gauquié), AMRM.

MONTMONT MUSEE
RECONSTRUCTION.



lanciers
bot. exist

lanciers
Salle. ex. III

ENTREE

VED / Le Lac.

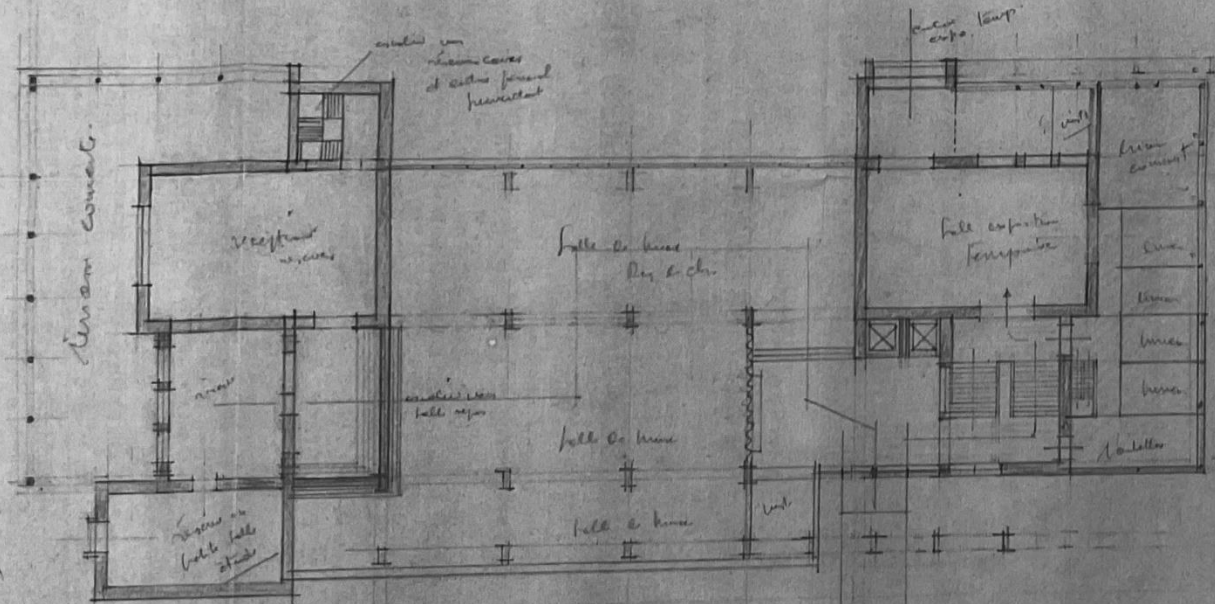
Le Lac

TRUCHE 5/16

(A)

Mariemont
maison - reconstruction

dressé par l'architecte
GAUQUEL
présenté par l'architecte en chef directeur
GODIN . N.



Surface totale de sellerie et de la cuisine. L'annexe.

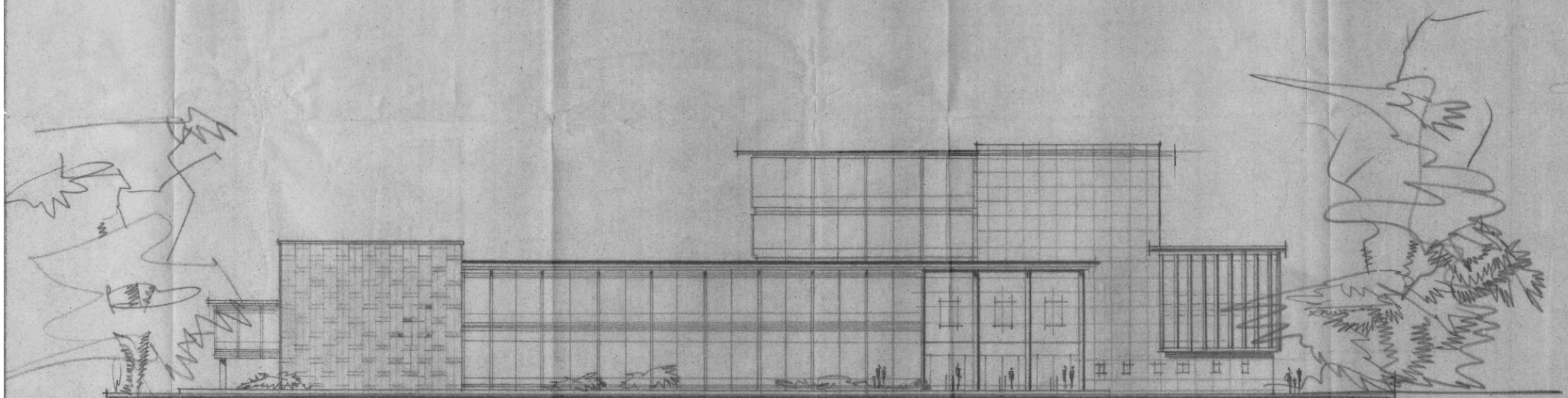
Rez de chaussée	663 m ²
1 ^{er} étage	1362
2 ³⁴ étages	900 m ²
	<u>2925 m²</u>

Surface exp. solaires
 $25 \times 24 = 600$
 $7 \times 9 = \frac{63}{663} \text{ m}^2$

RIZ DE CHAUSSEE

MAHEMONT MUSEE

RECONSTRUCTION.

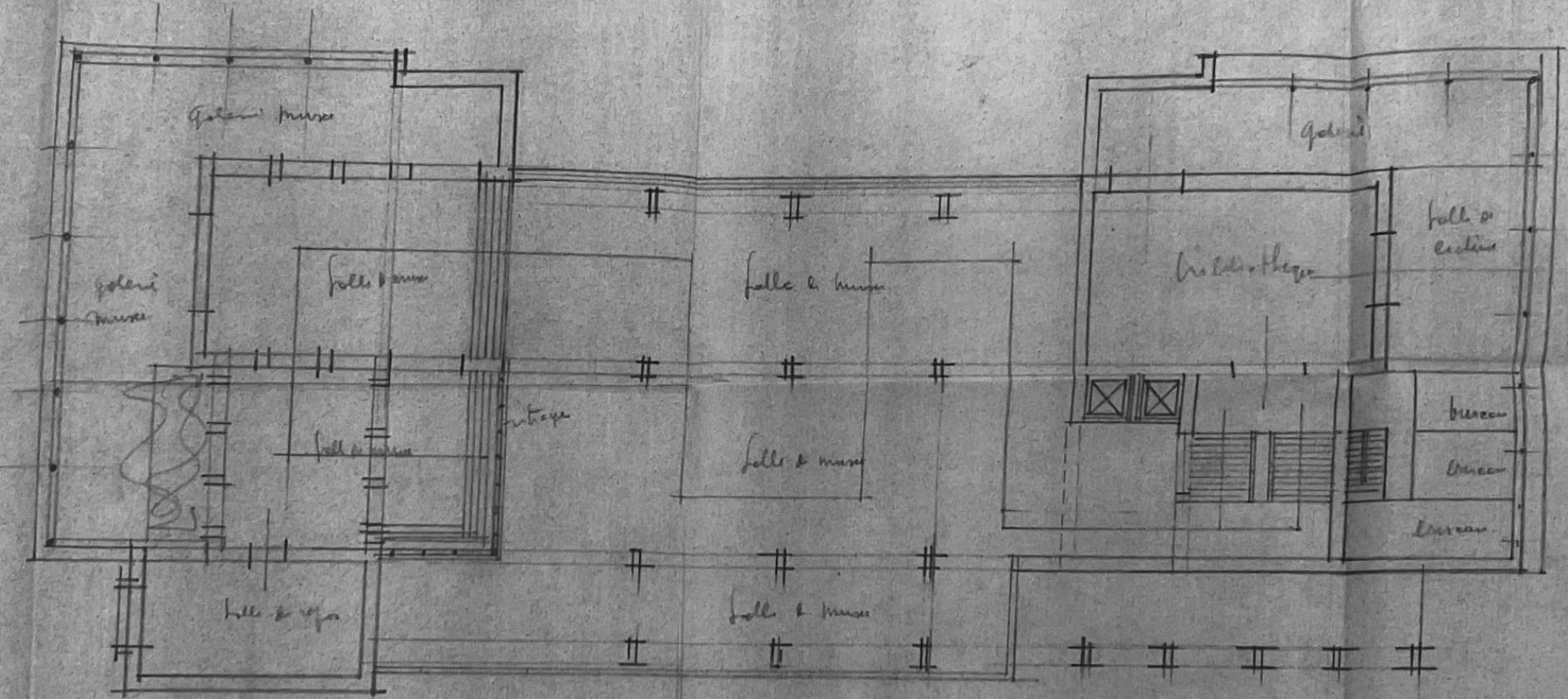


ENTREE

VERS LE LAC.

[Handwritten signature]

(B)



surface
 Hall & conférence
 $26 \times 22 = 572$
 $31 \times 20 = 620$
 $34 \times 5 = 170$

 1362 m²

1^{er} étage

Maximou
 musée - reconstruction

Annexe 6 : Lettre de Roger Bastin expliquant les principes du premier projet datant de 1962

Document provenant du FADMRM (10.15.03 Reconstruction – démarches préliminaires architectes), AMRM.

*P. in format
à la Faculté
Rly*

Namur, le 22 septembre 1.962.

Monsieur GODIN,
Directeur au Ministère des Travaux Publics,
Rue Verte

M O N S

Monsieur le Directeur,

Je vous fais parvenir ci-joint, quelques photos de la petite maquette qui matérialise les idées de l'avant projet que j'ai préparé pour MARIEMONT.

Des annexes existantes, je n'ai pas vu possibilité d'accueil. Seule la bibliothèque est maintenue telle qu'elle est et englobée dans le corps principal qui est un grand coffre suspendu de 60 x 40 mètres, porté par 6 colonnes espacées de 20 mètres.

Le rez de chaussée est presque transparent et ouvert sur la nature. De plain pied avec l'entrée, une grande esplanade (60 x 40 mètres) en terrasse, s'avancant sur la pente Sud du Parc avec présentation de sculptures.

Sous la terrasse de l'esplanade maintien de l'abri actuel, les services avec garages, ateliers, locaux du personnel et pour le public l'auditorium et un vaste musée de l'archéologie hennuyère.

Le bel étage suspendu (60 x 40 mètres) contient l'essentiel des richesses de MARIEMONT exposées dans une grande galerie périphérique de 10 mètres de large, développant un parcours de 160 mètres : Egypte, Grèce, Rome etc.; au centre, hall, la bibliothèque existante avec ses nouvelles annexes.

Sur le toit, au dessus des poutres principales, musée ouvert sur patio et frondaisons du parc, abritant les faïences de Tournai, les porcelaines chinoises, les reliures, les dentelles et latéralement à ce musée, administration et appartement du Conservateur.

Voilà l'essentiel de ce que je propose dans l'esquisse pour la mise au point de laquelle je serai heureux d'avoir vos avis, les techniques envisagées n'étant pas de pratique courante.

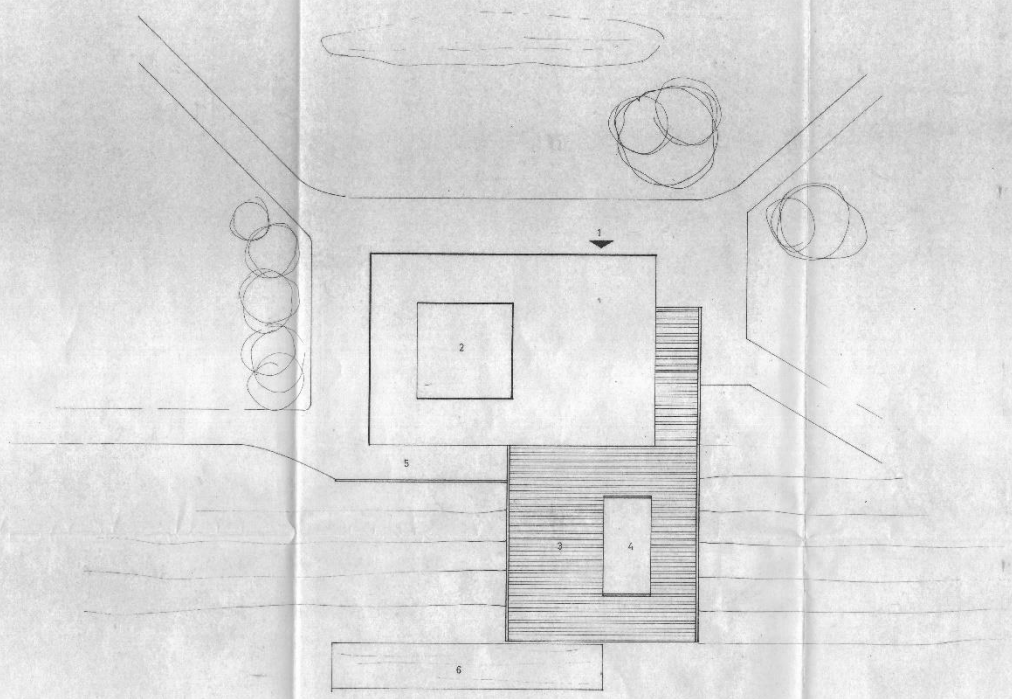
Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer incessamment, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

B A S T I N R.
Architecte.

Annexe 7 : Jeu de plan du premier projet de Charles Gauquié et Roger Bastin, 25/09/1962

Document provenant du FADMRM (10.15.05 Maquette Bastin 3 – Reconstruction maquette 3 serre 1), AMRM.

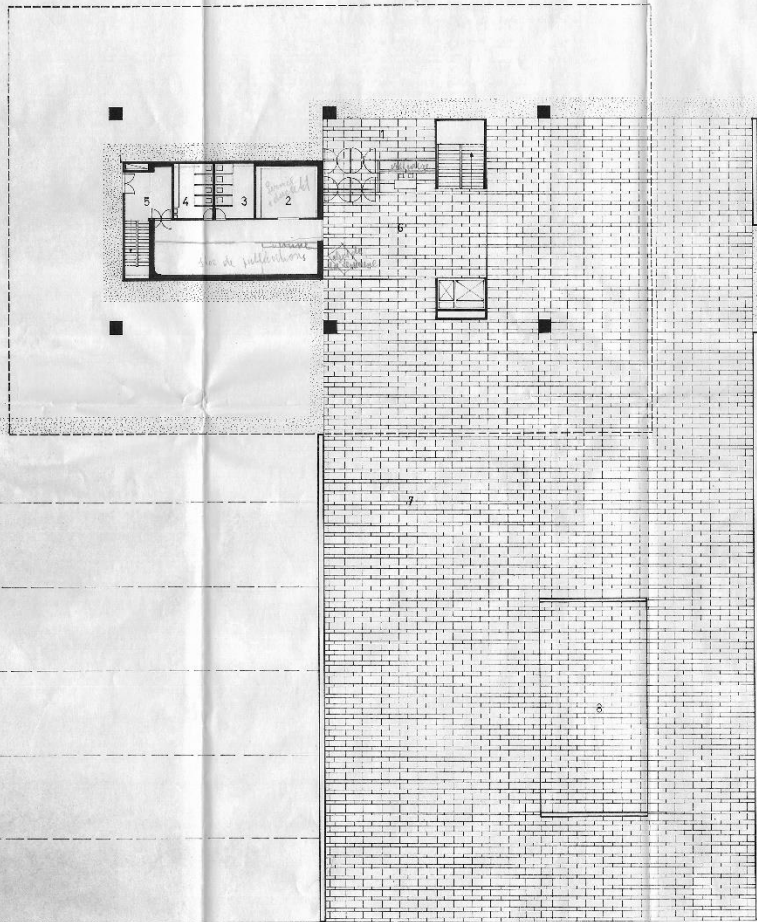
D'ESSINE PAR GALQUE PAR VERIFIE PAR		MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS	
DRESSE PAR L'ARCHITECTE ROUSSEAU		DIRECTION DES BATIMENTS DE MONS	
NOM N° LE 25 9 -1952		H ²	
R BASTIN GAULGIE		FEUILLE N°	
PRESENTE PAR L'ARCHITECTE EN CHEF DIRECTEUR BOON H. MONS LE -1956		MODIFICATIONS	
APPROUVE POUR ETRE ANNEXE AU CAHIER DES CHARGES N° DE 195		SURFACE	
AU NOM DU MINISTRE LE DIRECTEUR GENERAL DES BATIMENTS BRUXELLES, L.E. -1956 NORMANDS		PRIX	
ACCEPTÉ PAR L'ENTREPRENEUR COUSSIGNÉ MONS L.E. -1956			
MUSEE DE MARIEMONT RECONSTRUCTION ESQUISSE PLAN DE SITUATION			
ECHELLE: 5/1000			



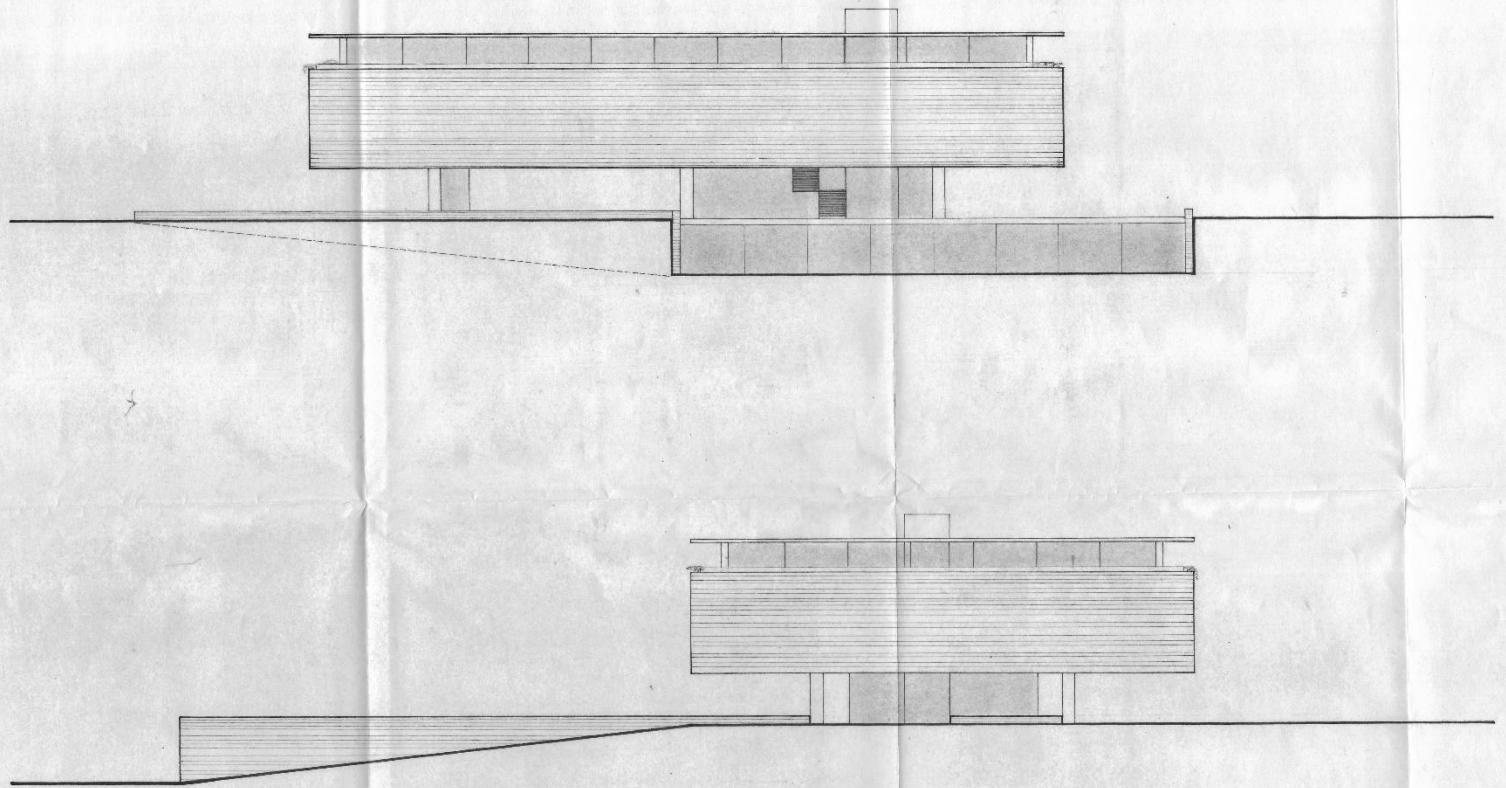
- 1 ACCES
- 2 PATIO DEUXIEME ETAOE
- 3 ESPLANADE
- 4 PATIO MUSEE ARCHEOLOGIQUE
- 5 RAMPE
- 6 PICEE D'EAU

MUSEE DE MARIEMONT

ARCHITECTES BASTIN NAMUR
GALQUIE MONS ARCH. TP.



GALOUÉ PAR VÉRIFIÉ PAR		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	
L'ARCHITECTE SOUSSIGNÉ		DIRECTION DES BATIMENTS DE MONS	
9 - 1967			
GALOUÉ		H ²	
PAR L'ARCHITECTE EN CHEF		FEUILLE N° 6	
BOURBONNEN L'ARCHITECTE EN CHEF		MODIFICATIONS	
- 1966			
POUR ÊTRE ANNEXÉ AU		SURFACE	
CHARGES N°		PRIX	
DE 1966			
DU MINISTRE			
GÉNÉRAL DES			
BATIMENTS			
- 1966			
HORMIDAS			
PAR LE			
SOUSSIGNÉ			
- 1966			
VILLE DE MARIEMONT			
CONSTRUCTION			
SISSE			
DES			
E.CHELLE: 0 mm/1m			



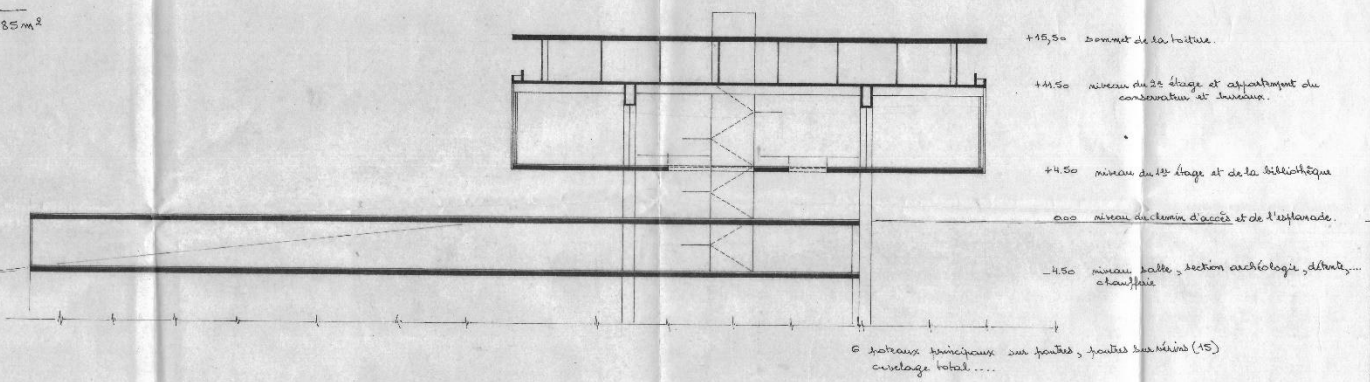
DESINE PAR GALQUE PAR VERIFIE PAR	MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS	
DRESSE PAR L'ARCHITECTE NAMUR LE 28 9 -1962 R. BASTIN	DIRECTION DES BATIMENTS DE MONS	
PRESENTE PAR L'ARCHITECTE EN CHEF DIRECTEUR MONS LE -196 GODIN M.	H ²	
APPROUVE POUR ETRE ANNEXE AU CAHIER DES CHARGES N° DE 136 AU NOM DU MINISTRE LE DIRECTEUR GENERAL DES BATIMENTS BRUXELLES, LE -196 HORMIDAS	FEUILLE N° 7	
	MODIFICATIONS	
RECETE PAR L'ENTREPRENEUR MONS, LE -196 SOUSSIGNE	SURFACE	PRIX

MUSEE DE MARIEMONT
RECONSTRUCTION
ESQUISSE
COUPE TRANSVERSALE

ECHELLE: 5 mm/m

2^e étage : 2400 m²
 1^{er} étage : 2400 m²
 rez. de ch. : 585 m²
 sous-sol : 2800 m²

 Total : 8185 m²



Annexe 8 : Etude réalisée pour le ministère des Travaux Publics le 13/03/1963

Document provenant du FMTP (Dossier 51 935/B6), AMRM.

SERVICE GEOLOGIQUE DE BELGIQUE.

ETUDE EXECUTEE POUR LE MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.

Service d'Etudes techniques.

OBJET : Domaine de Mariemont.

Flanch. n° 141 - Roeulx-Seneffe.

Le domaine de Mariemont est situé dans le Sud de la planchette.

D'après la carte géologique au 40.000e, et d'après différents puits et sondages situés aux environs immédiats, le terrain se compose de haut en bas :

<u>Terrains tabulaires :</u>	<u>ép.</u>
- Limon et limon sableux avec cailloutis à la base : (Quaternaire).	± 8 m
- Sable calcareux avec moëllons (Bruxellien) gravier.	± 13 m
- Argile et sable rougeâtre, argilites (gravier). (Yprésien c et d).	± 6 m
- Sable argileux, vert (Landénien), gravier L&D.	± 11 m
- Marne grise et bleue, parfois un peu glauconifère (Turonien Tr2a).	± 4 m.

Terrain plissé.

Le socle du terrain houiller, composé de schiste et grès et couches de houille atteint d'après les coupes minières la cote + 111.

Sur le plan ci-joint, le Bruxellien (B) et l'Yprésien (Y) c et d sont tracés d'après la carte géologique.

Niveau du terrain naturel = +145 à +150.

FAILLES.

D'après les coupes minières, trois failles traversent le gisement houiller sous le domaine de Mariemont :

Faille A :
: Faille normale.

Faille B :

Faille du Placard : Faille inverse.

La cote est mentionnée sur le plan ci-joint. Les failles n'ont pas affecté les terrains tabulaires.

c.à.d. failles très anciennes et les terrains tabulaires datent d'après l'origine de ces failles.
Exploitations.

Dans cette région riche en charbon, différentes couches ont été exploitées jusque vers les années 1900.

couches exploitées à ± 870m sous le niveau du terrain naturel. Dernière exploitation vers 1965.

J. Bouckaert

Annexe 9 : Procès-verbal de la réunion de la commission administrative du Domaine de Mariemont du 02/05/1963

Document provenant du FADMRM (10.15.05 Maquette Bastin 3 – Reconstruction faille et serres), AMRM.

La séance s'ouvre à 10 h.30 à la bibliothèque du Musée sous la présidence de Mr. Lucien BOEL .

Etaient présents : outre le président, MM. Delattre, Maroquin, Lavalle, Lavachery, Lambiotte, Thiry, inspecteur général des Ponts et Chaussées, Pirlot, conseiller-chef de service à l'Administration des Arts, des Lettres et de l'Education Populaire, remplaçant Mr. le Directeur général Langui, empêché .

S'étaient excusés : MM. Casterman et Gonze, secrétaire .

Assistaient à titre consultatif : Mme Faider, conservateur du Domaine , MM. Hormidas, directeur général des Bâtiments, Reubsacts, inspecteur général des Bâtiments, Gauquié et Bastin, architectes et Godin, architecte en chef directeur du service des Bâtiments de Mons .

Le président ouvre la séance en rappelant que le procès verbal de la séance précédente a été approuvé par tous les membres présents de la commission et porté à la connaissance des membres empêchés . Il décide de passer directement à l'ordre du jour de la présente séance : les importants problèmes posés par la reconstruction du Musée .

Il donne immédiatement la parole à Mr. le Directeur général Hormidas qui expose brièvement ce qui a été fait par les Services des Travaux Publics depuis la dernière séance . Les renseignements fournis par le Corps des Mines et les sondages effectués par le Service géotechnique de Gand et le Service des Bâtiments de Mons ont permis de déceler plusieurs failles importantes dans les couches primaires du Domaine, notamment à l'endroit prévu pour la construction du nouveau musée, failles pouvant provoquer des glissements et des affaissements des terrains meubles sous-jacents . Le nouveau bâtiment tel qu'il avait été prévu devrait se construire à cheval sur du terrain stable et du terrain pouvant glisser et s'affaisser . Après un exposé technique très clair, Mr. Hormidas en arrive à la conclusion qu'il n'y a aucune certitude de voir un jour le terrain s'affaisser, bien qu'il soit normal que des tassements de terrain

../...

se produisent , mais il y a risque possible de catastrophe et il estime qu'il serait d'une grande imprudence, voire même téméraire, de la part des membres de la commission d'autoriser la construction du nouveau musée à l'emplacement même de l'ancien château qui avait d'ailleurs été consolidé par la construction des deux ailes latérales en 1909 .

Mr. le Président pense pour sa part qu'il faut reconstruire avec le maximum de sécurité .

Mr. Lambiotte demande, vu le cadre admirable dans lequel se trouve l'ancien château, si aucun moyen technique actuellement connu ne permet d'éviter les glissements éventuels, p.e. construction d'une dalle en béton sur laquelle serait construit le château .

Mr. Hormidas pense que cette solution ne peut être retenue, pas plus que d'autres qu'il évoque, car toutes sont beaucoup trop onéreuses et ne présentent aucune garantie certaine pour l'avenir . La commission décide alors à l'unanimité qu'il ne faut prendre aucun risque et qu'il faut donc chercher un autre endroit dans le parc où l'on puisse construire le Musée, dans un cadre aussi admirable que l'ancien et avec le maximum de sécurité .

Mr. Hormidas expose ensuite les diverses solutions déjà envisagées par ses services dans les environs immédiats de l'ancien château, mais qu'une seule d'entre elles avait pu être retenue pour les raisons techniques évoquées plus haut . Cette dernière solution consistait à déplacer le bâtiment dans la direction nord-ouest en terrain stable . Ce nouvel emplacement a cependant été déconseillé par le Service du Plan Vert, car le groupe d'arbres qui devrait être abattu constitue une protection contre les rafales venant d'ouest pour l'ensemble de la végétation du haut du parc . Après avoir donné lecture du rapport du Service du Plan Vert , Mr. Hormidas conclut qu'il reste un endroit admirable pour implanter le futur musée tel qu'il a été conçu par les architectes : l'esplanade des serres occupée partiellement par l'Ecole provinciale d'horticulture et qui se trouve à peu près au même niveau que l'actuel château, face à la grande pelouse vers laquelle pourrait s'avancer la terrasse .

../...

Après s'être assuré de ce que cet endroit ne présentait aucun danger, aucun risque de faille, le président propose que la commission puisse se rendre sur place .

Après cette visite, la commission marque son accord pour fixer l'emplacement du futur musée sur l'esplanade des serres et ses abords immédiats, à condition, bien entendu, que l'Etat puisse ^{en} reprendre la jouissance .

Mme Faider soumet alors à la commission la convention passée entre l'Etat belge et la Province du Hainaut, qui stipule notamment en son article 5 : "L'Etat se réserve la faculté de reprendre la totalité ou une partie des divers bâtiments, terrains, prairies et matériel mis à la disposition de la province de Hainaut, à toute époque et pour des motifs d'utilité publique dont il reste seul juge, à condition de notifier cette décision au moins un an à l'avance par lettre recommandée " .

La commission estime dès lors que cette reprise ne pose pas de problèmes fondamentaux, si ce n'est la durée du préavis, d'autant plus que les bâtiments à démolir sont dans un état de vétusté bien avancé et qu'il semble que la Province, après avoir acquis un assez grand terrain le long de la Drève de Mariemont, a déjà commencé à y construire de nouvelles serres .

Ce qu'il faut donc, c'est gagner du temps . Pour cela, la commission souhaiterait que Mr. le Ministre des Travaux Publics se mette le plus tôt possible en rapport avec l'administration provinciale afin d'obtenir de celle-ci que l'école puisse abandonner les lieux dans le plus bref délai possible .

Mr. Boel suggère en plus que des contacts puissent être établis entre les membres de la commission et le gouverneur de la province aux fins de faciliter les tractations éventuelles et accélérer le règlement du problème .

D'autre part, tous les membres de la commission sont unanimes à souhaiter que la parcelle reprise par l'Etat et mise jusqu'à présent à la disposition de la province soit assez importante et, en tout cas, suffisante pour permettre l'édification du bâtiment quels que soient son orientation et son emplacement exacts, d'au-

.. / ...

tant plus qu'il n'est pas possible pour l'instant de déterminer ces éléments .

En conclusion, la commission ayant décidé à l'unanimité que le nouveau musée présenterait l'aspect général dont le principe avait été admis lors de la séance du 27 septembre 1962, quitte à ce que les architectes lui apportent les modifications nécessitées par le changement d'implantation, que l'emplacement du nouveau musée se trouverait dans la "zone des serres", souhaite que l'Administration des Travaux Publics se mette en rapport sans tarder avec le gouverneur de la province de Hainaut pour lui signaler que l'Etat reprend les bâtiments, terrains et prairies mis à sa disposition, situés dans les limites de la zone reprise au plan ci-joint, conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention du 7 septembre 1950 .

M. Thiry accepte de se charger de la mise au point de cette formalité .

La séance est levée à 12 heures .

Le secrétaire,

Le président,

Annexe 10 : Lettre de Roger Bastin expliquant les principes du second projet,
10/11/63

Document provenant du FRB (D055 – Correspondance 62-67), ALOCI.

R. BASTIN
ARCHITECTE
Namur-Citadelle
2, Avenue Vauban
Tél. 081/207.30

Le 10-11-63

Cher Pierre,

Comment ne pas répondre à votre appel... et moi qui ne sais tout écrire le vrai essai de votre travail du futur musée de Liège.

- Le projet attend le 1^{er} trimestre de l'année Boby, l'après-midi de la semaine par de mesdames et sœurs bibliques.

La maquette est dans une autre chambre au Ré... des Palace... elle li a la etc. photographiée par moi-même -

Pi. une copie en photo d'après, un tirage d'envoyer dans les photos, ce serait mieux que de croquer, car elle est très parlante.

Il s'agit pour ce musée d'abriter des collections d'objets, à 3 dimensions la technique en est absente.

Cela simplifie le problème, la lumière naturelle peut jouer un rôle de premier plan, soignée par les jeux de l'occlusion artificielle.

Le difficile problème des ouvertures horizontales ne se pose pas.

Le jeu architectural est donc dépassé de son cadre bien connu, les volumes ont été proportionnés au site splendide du lac, dans le respect absolu des arbres existants, aucun ne sera abattu.

Pour ne pas encombrer le site reconstruit à un instant son sol commandé par le relief naturel.

Le programme allégé a permis de proportionner le musée principal sur pilotis en suivant le sentiment librement.

Le vis-à-vis bien mal, je veux dire: des volumes enterrés ont donné réponse à une grande partie du programme, les pièces essentielles, certaines de collections de Liège, pourront ainsi être peignées dans un bâtiment très simple, un grand coffre sur pilotis, volume sur dans un écri de verdure.

Comme un jeu de lecture du relief, comme un jeu de lumière par la transparence du hall d'accueil une de volume du musée supérieur.

Le Musée de Marienast

Conception architecturale.

La construction est en fait deux volumes.

Un grand ~~espace~~ salle détachée du sol portée par deux colonnes. Contient la collection principale de Marienast; appartenant à l'épave de civilisations. (Musée supérieur)

Un ~~autre~~ deuxième volume engagé dans le sol abrite la collection archéologique régionale, Mémoires d'art biblique. (Musée inférieur)

La toute terrasse du Musée inférieur, prolonge l'axe d'accès du hall d'entrée traversant sur le Musée supérieur, au-delà la combinaison visuelle sur le parc.

Parti adopté

Hall d'accueil sur le Musée supérieur, au niveau d'une terrasse courant le Musée inférieur.

Aucune rupture à ce niveau avec le Parc, en raison de la transparence de ce hall.

Musée supérieur -

Quatre salle noble au toit à faux, à l'abri d'un plateau central éclairé indirectement par le haut et l'orientant au cours solaire, séparé par du vitrage sur l'extérieur.

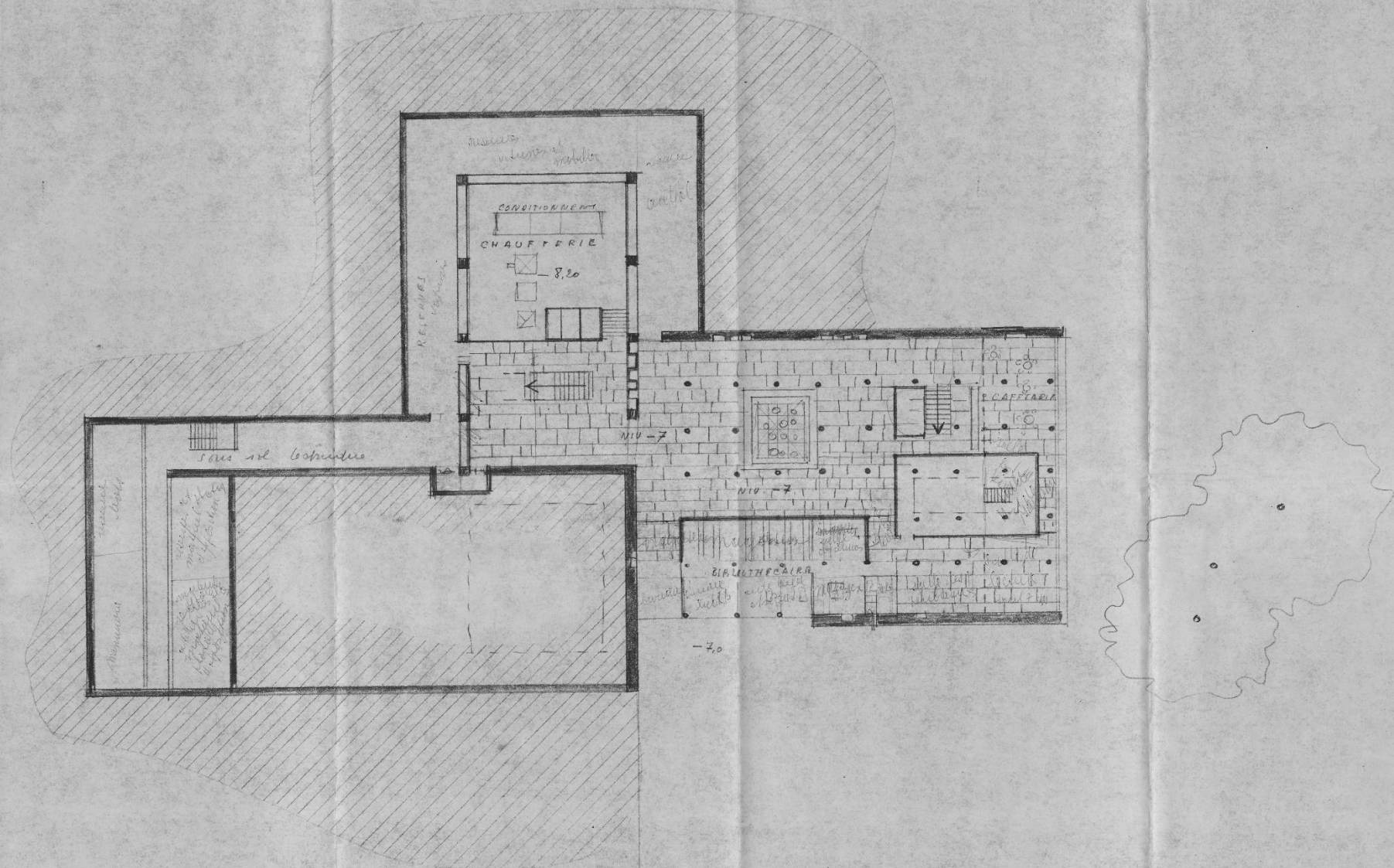
Musée inférieur, à niveau avec une grande terrasse permettant la présentation de sculptures, dont la géométrie architecturale, dont exalter les lignes audacieuses du Parc.

L'extension du Musée peut se réaliser, par la construction d'autres cellules semblables au Musée supérieur sur pilotis.

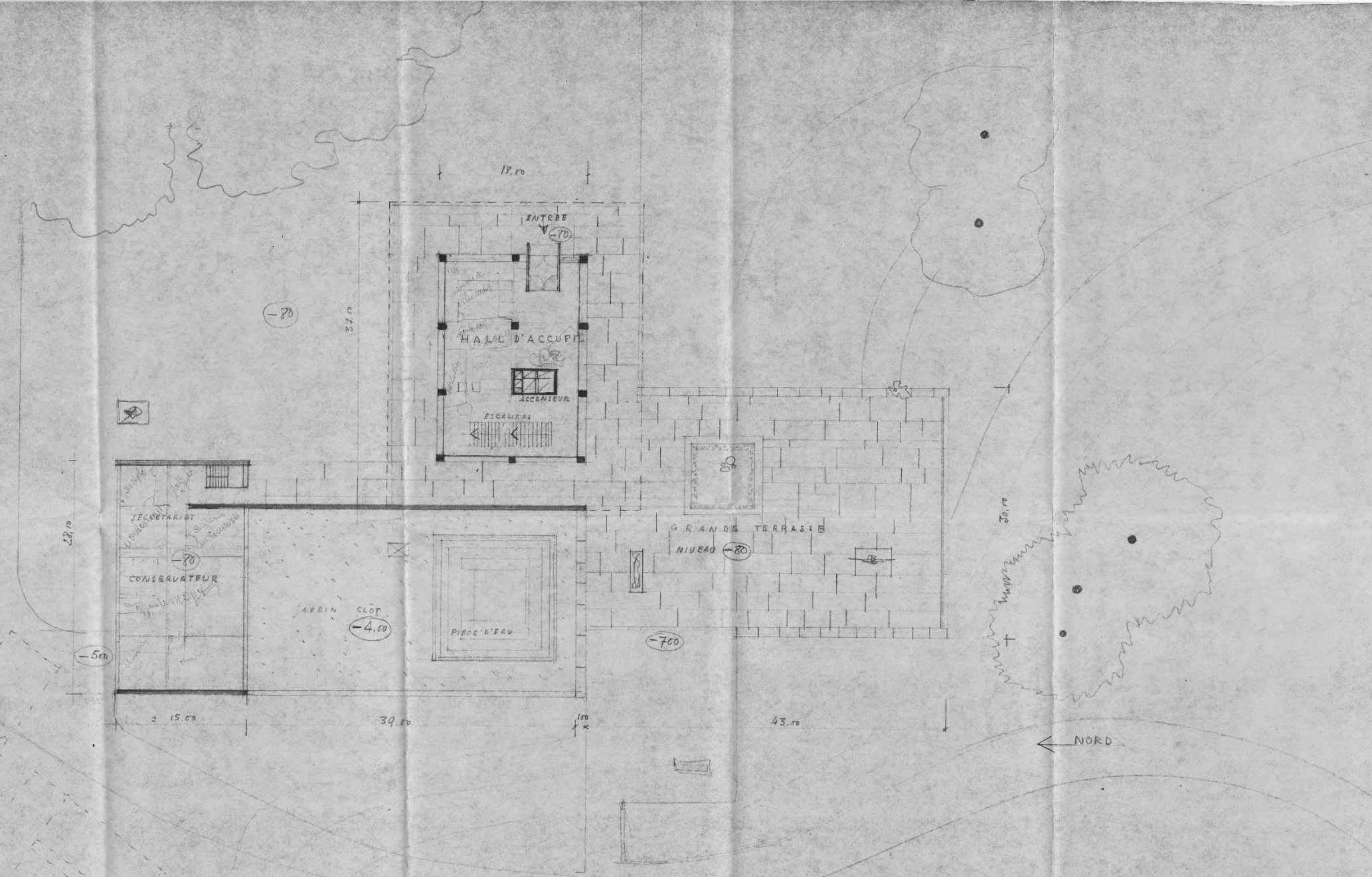
Préf. il s'agit de réaliser un bâtiment, susceptible d'accueillir des œuvres, plutôt d'adopter un ~~en~~ enveloppe à un programme précis. —

Annexe 11 : Jeu de plan du second projet de Charles Gauquié et Roger Bastin, 1963

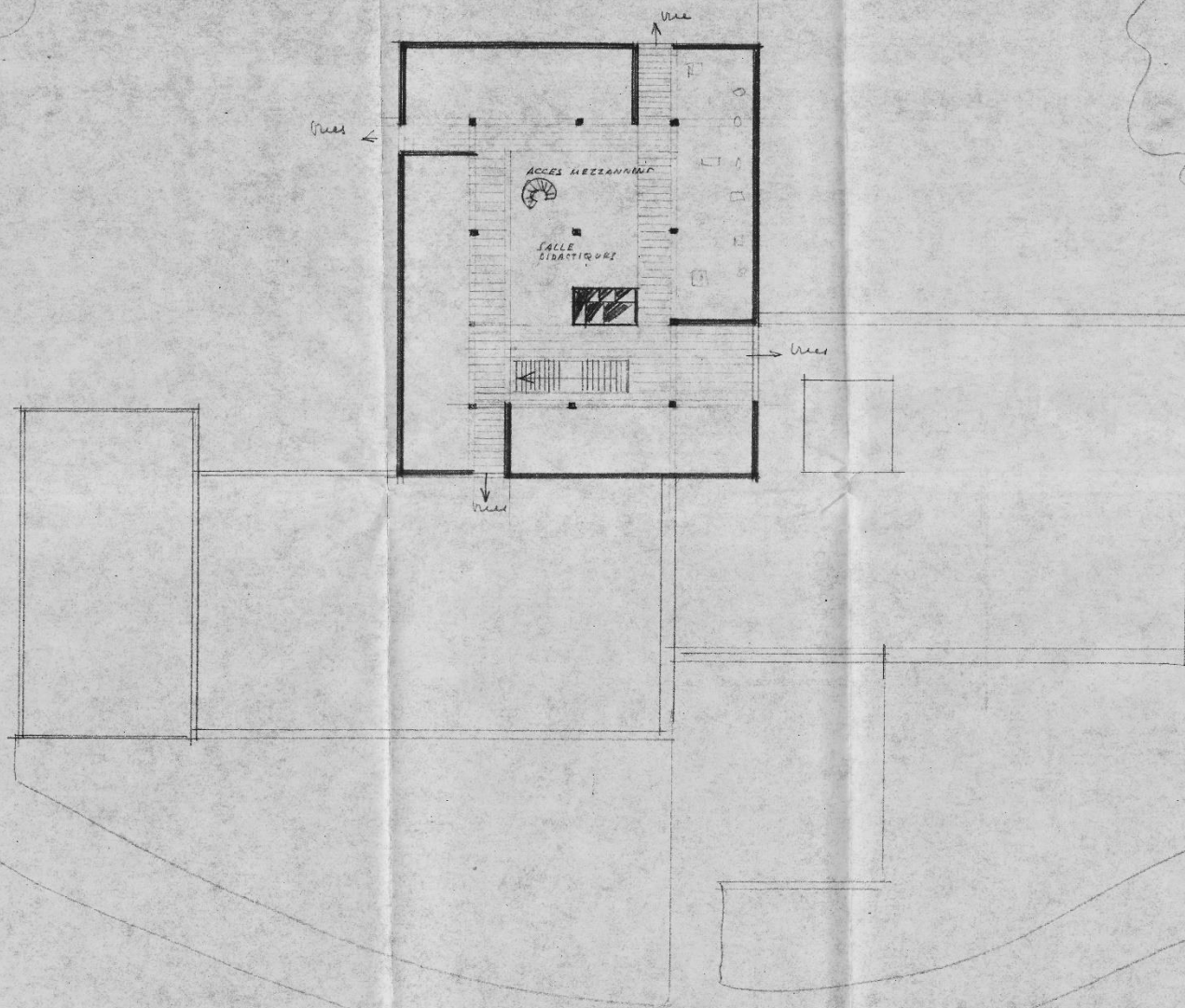
Document provenant du FADMRM (10.15.05 Maquette Bastin 3 – Reconstruction maquette 3 serres 1), AMRM.



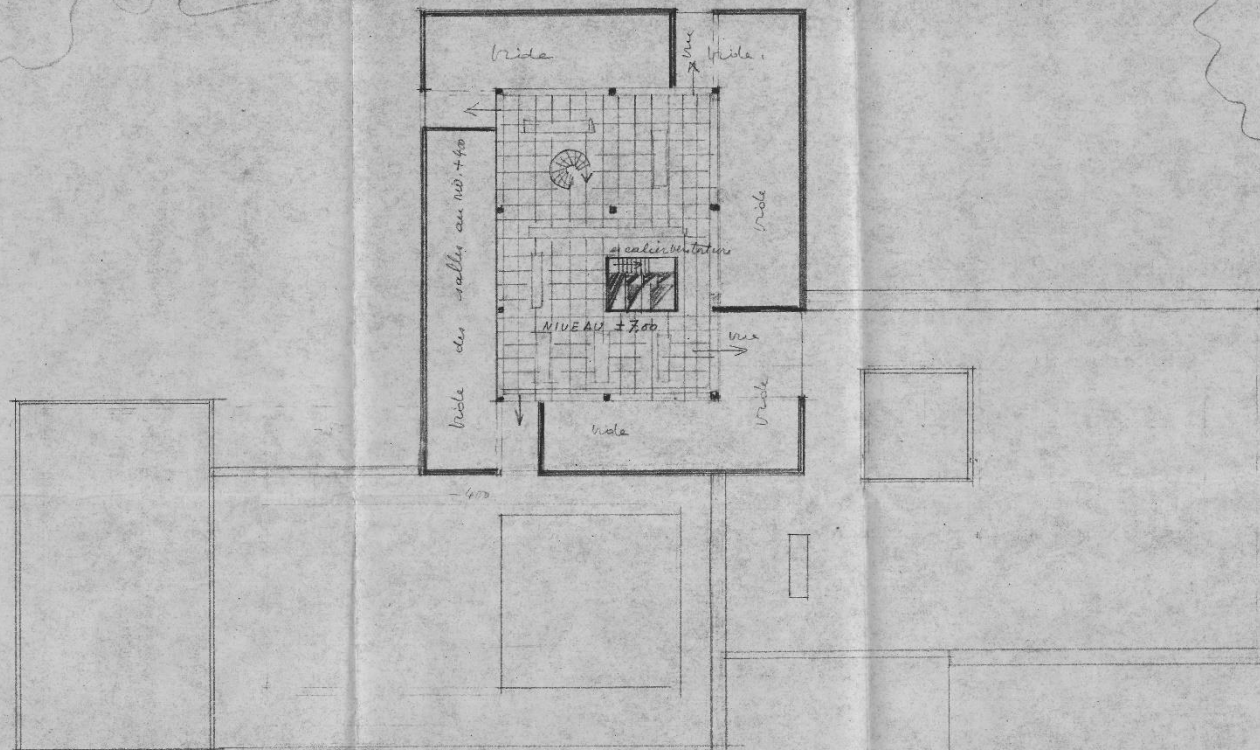
MUSEE DE MARIEMONT
 NIVEAU -7.00
 MUSEE ARCHEOLOGIQUE
 BIBLIOTHEQUE
 LOCAUX TECHNIQUES
 1/2 % N° 12



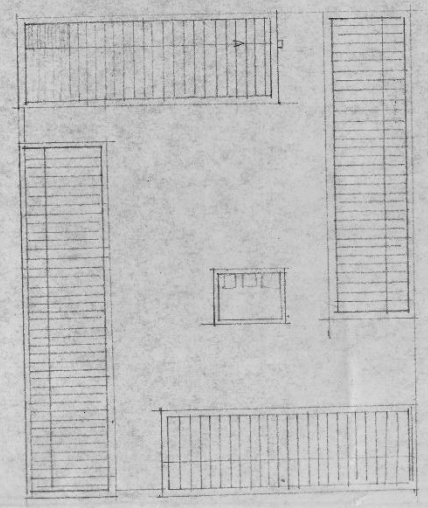
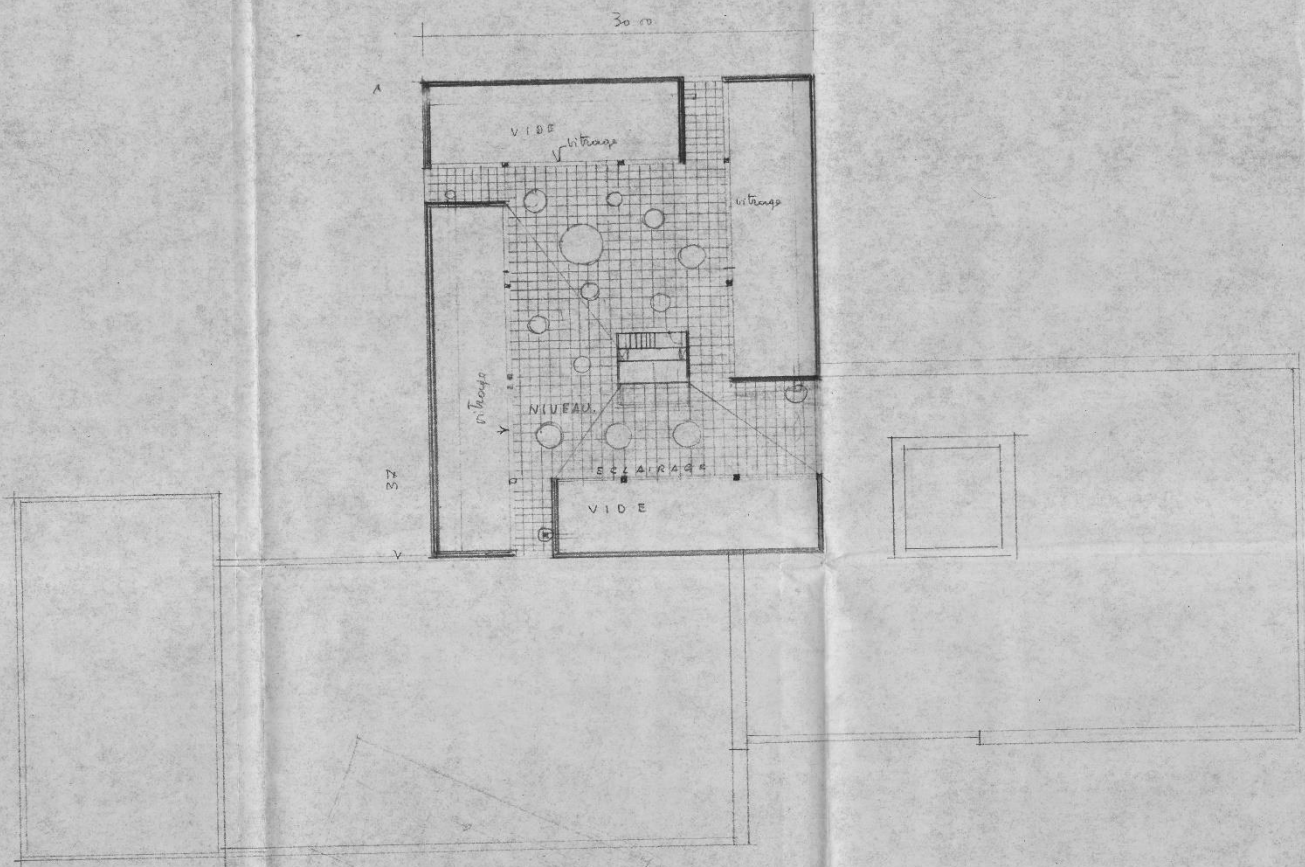
MUSEE DE MARIEMONT
 PLAN REZ DE CHAUSSEE ENTREE
 NIVEAU -0.80 (NIV±000 SEUIL DU CHATEAU)
 1/2 % N° 14



MUSEE DE MARIEMONT
NIVEAU +4.00
ETAGE PRINCIPAL
1/2 % N° 15



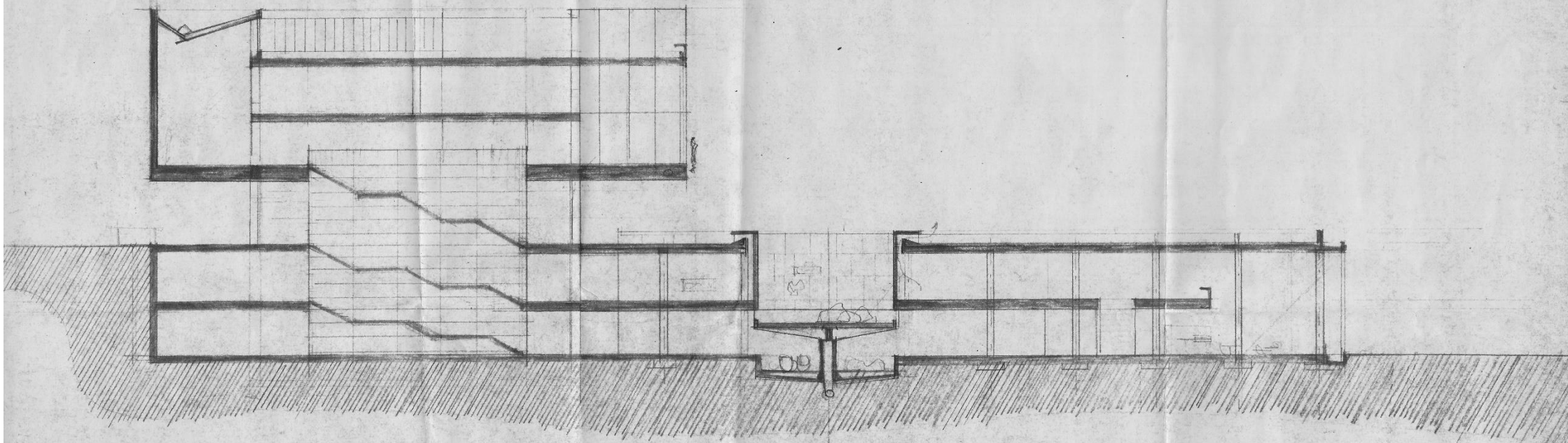
MUSEE DE MARIEMONT
NIVEAU +7.00
MEZZANINE DU MUSEE PRINCIPAL
SALLES SPECIALISEES A ECLAIRAGE ZENITHA
1/2 % N° 16

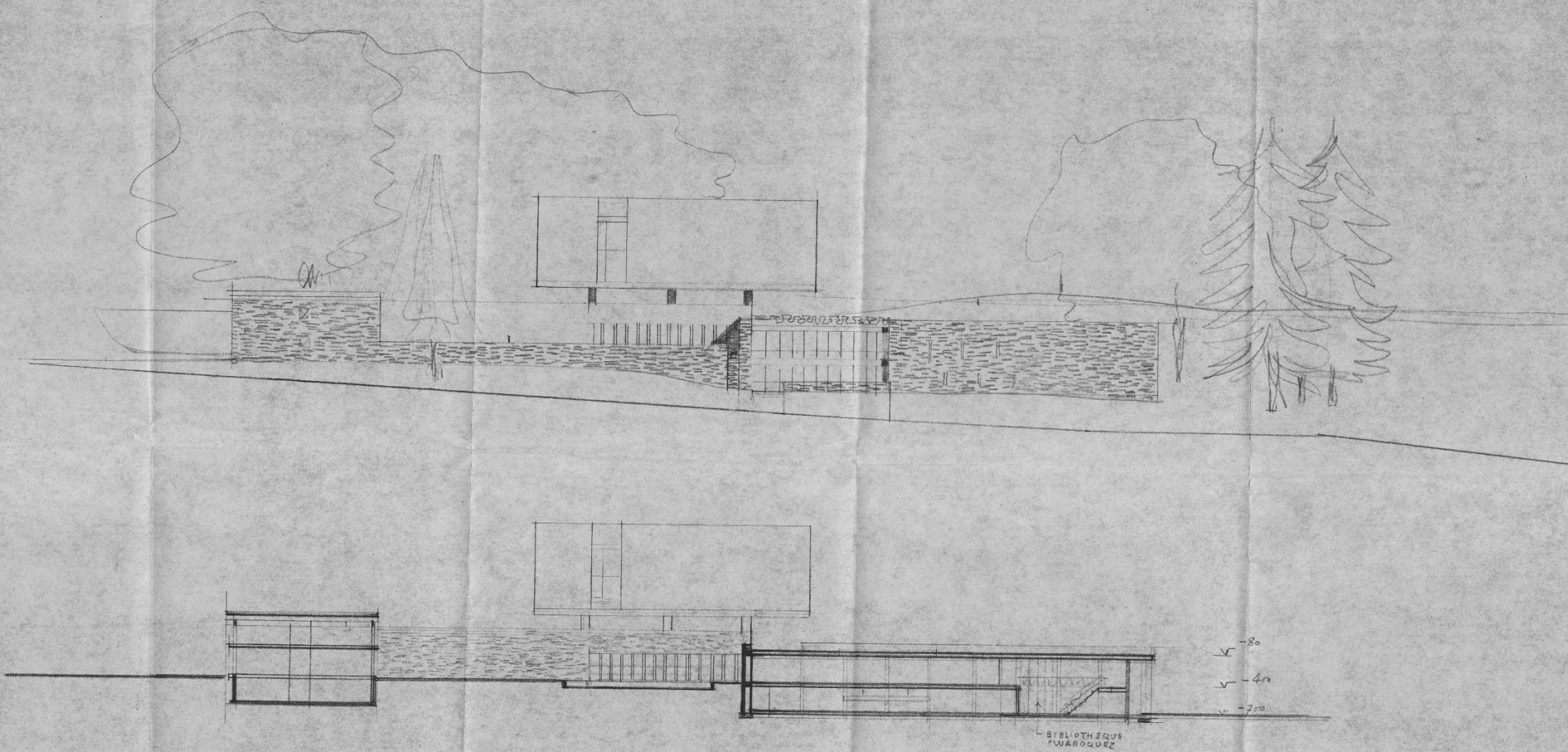


TOITURE NIV +9.00

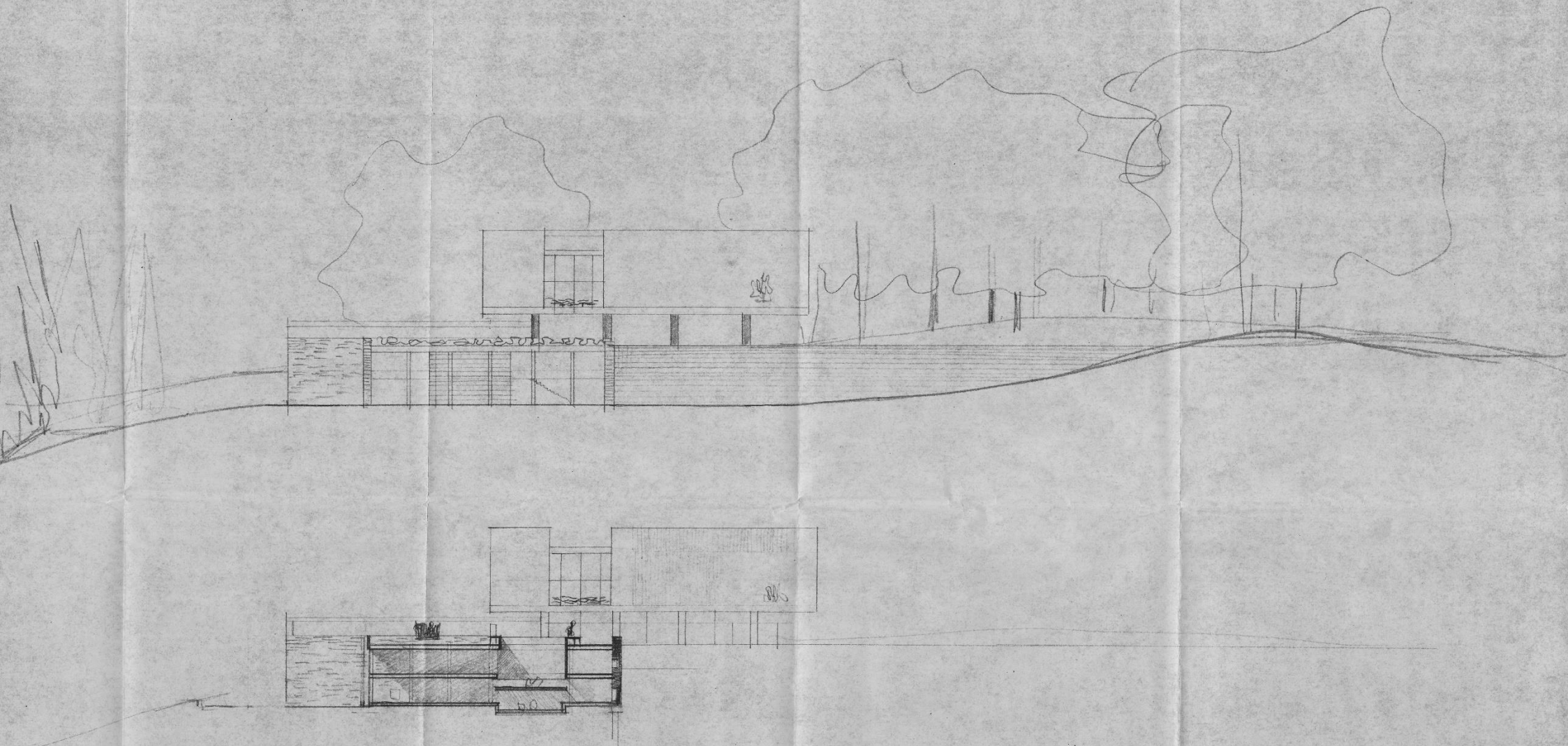
MUSEE DE MARIEMONT
 PLAN AU NIV +9.00 TOITURE MUSEE
 1/2 % N° 17

MUSEE DE MARIEMONT
COUPE LONGITUDINALE
1% N° 34

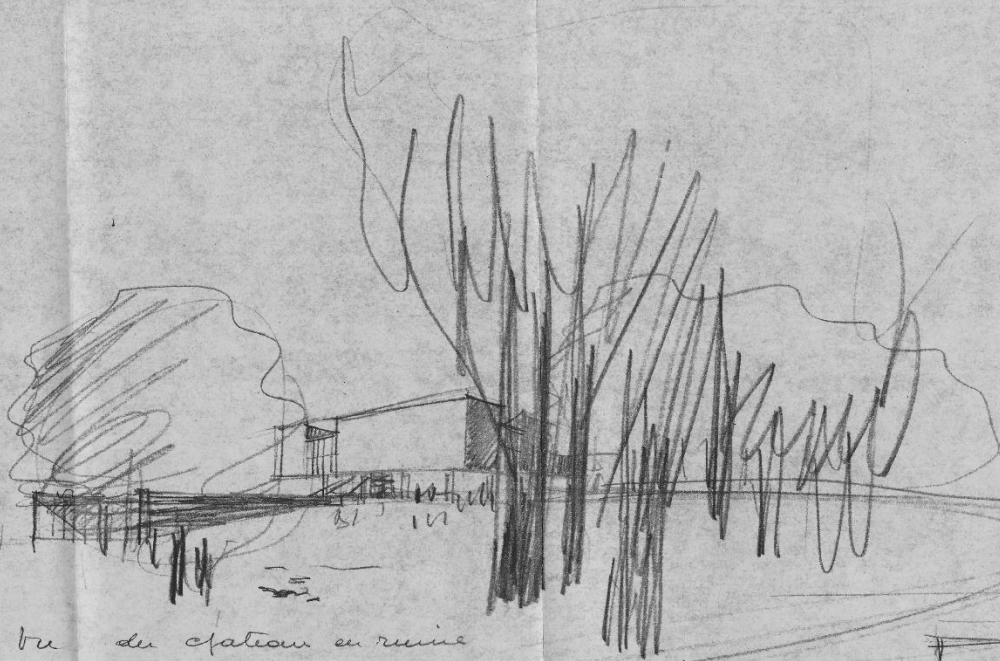




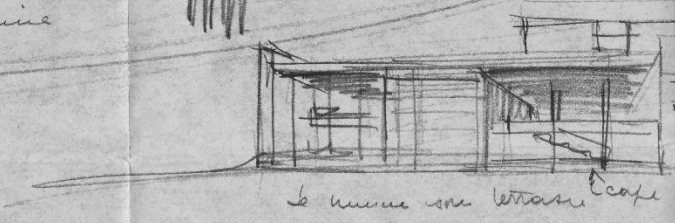
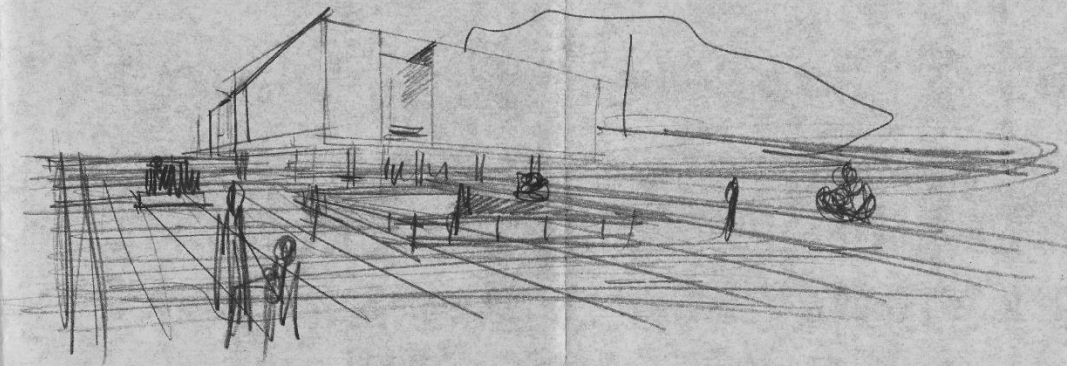
MUSEE DE MARIEMONT
ELEVATION GENERALE OUEST
COUPE EN LONG SUR MUSEE
EN SOUS SOL
1/2 % N° 18



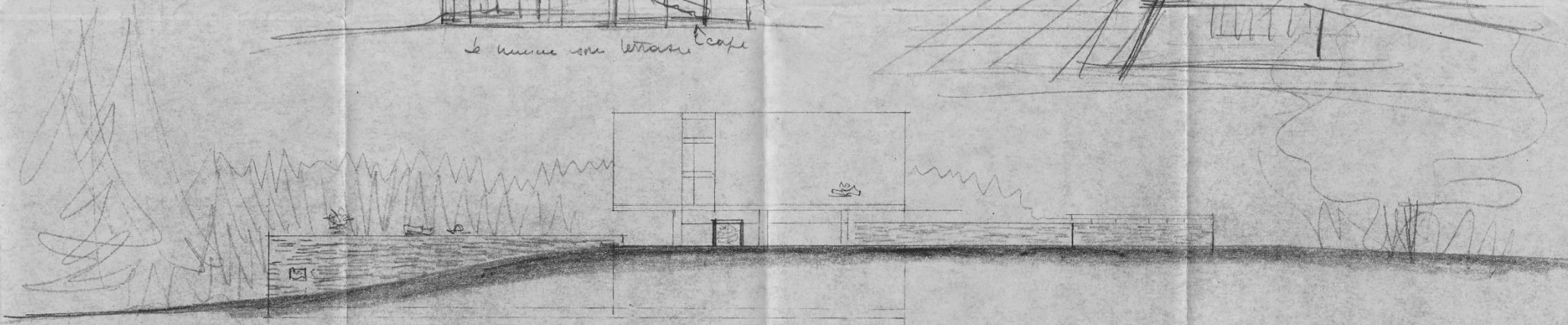
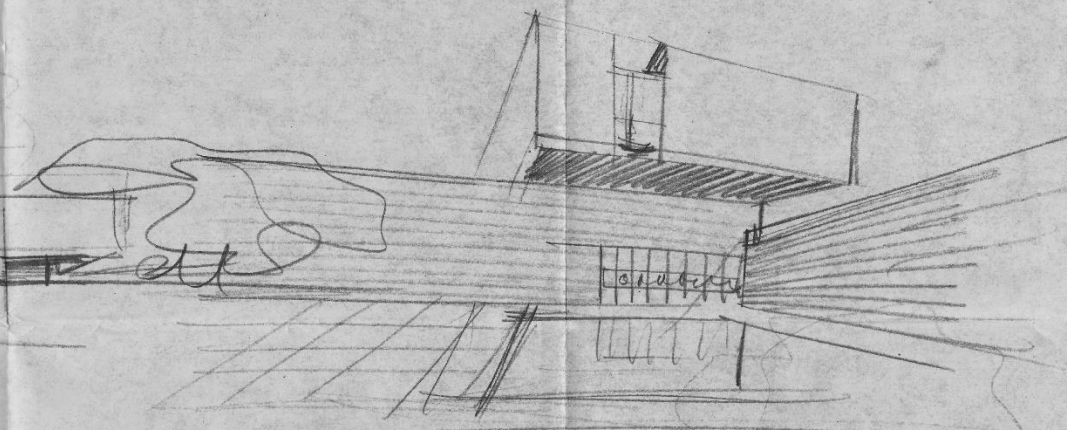
MUSEE DE MARIEMONT
ELEVATION SUD
COUPE EN TRAVERS SUR MUSEE
SOUS TERRASSE
1/2 % N° 20



vue du plateau en ruine



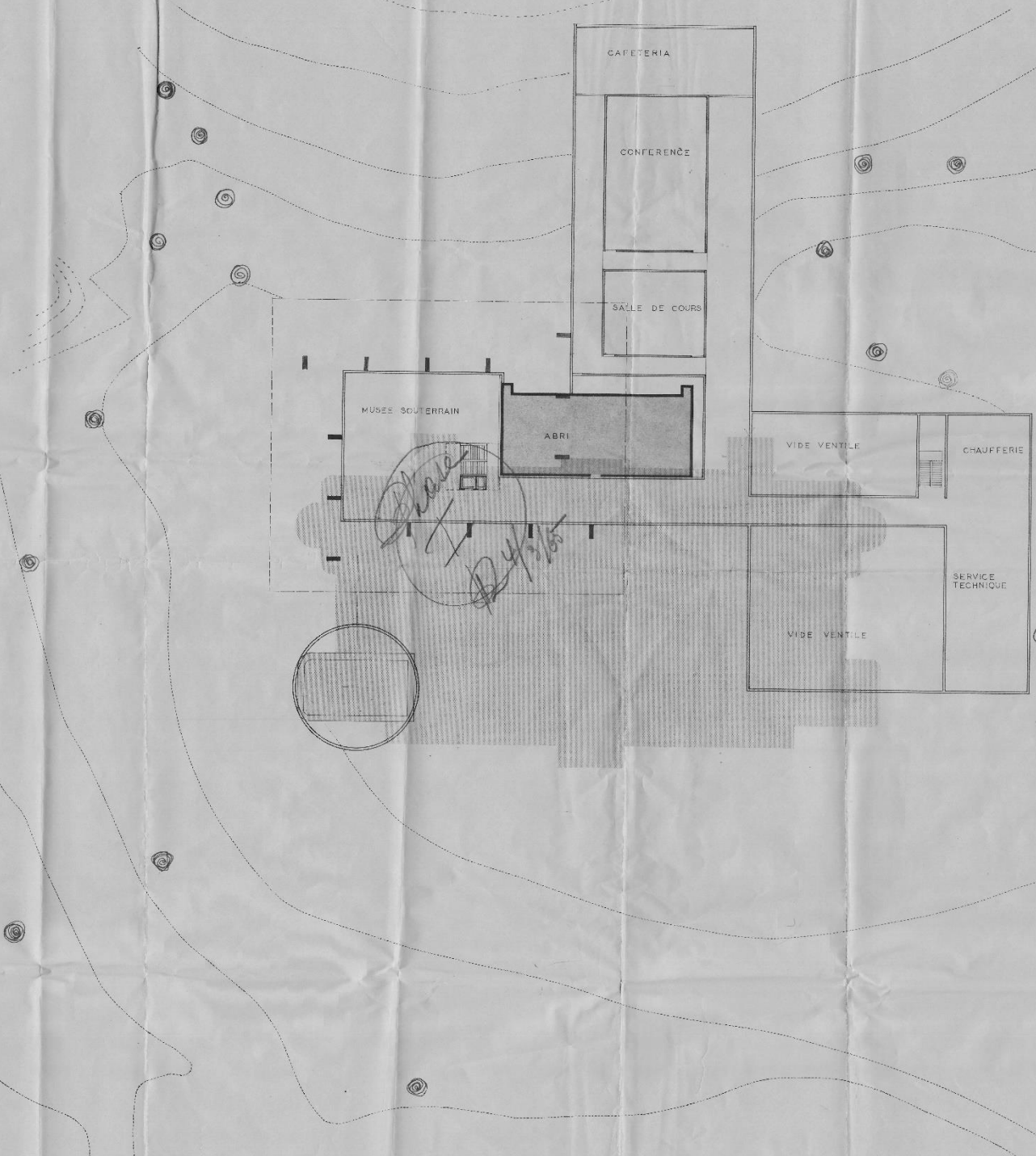
le musée sur terrasse Escapè



MUSEE DE MARIEMONT
ELEVATION EST
CROQUIS PERSPECTIFS
1/2 % N° 21

Annexe 12 : Jeu de plan du troisième projet de Charles Gauquié et Roger Bastin, 24/02/1965

Document provenant du FADMRM (10.15.05 Reconstruction maquette 4), AMRM.



DRESSÉ PAR LES ARCHITECTES SOUSIGNES MONS, LE 24/3/1955. R. BASTIN BALQUIE		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	
PRÉSENTÉ PAR L'ARCHITECTE EN CHIEF DIRECTEUR MONS, LE 1956		DIRECTION DES BATIMENTS DE MONS	
APPROUVÉ POUR ÊTRE ANNEXÉ AU CAHIER DES CHARGES N° DE 196		H²	
AU NOM DU MINISTRE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES BATIMENTS BRUXELLES, LE 1956 NORMANDS		FEUILLE N° MODIFICATIONS	
ACCEPTÉ PAR L'ENTREPRENEUR SOUSIGNÉ MONS, LE 1956		SURFACE PRIX	
MUSEE DE MARIEMONT. PLAN SOUS-SOL			
ECHELLE 0,5 cm / m.			

DRESSE PAR LES ARCHITECTES SOUSSIGNES
MONS, LE 7/1965.
R. RASTIN GANDQUE

MINISTRE DES
TRAVAUX PUBLICS

PRESENTE PAR L'ARCHITECTE EN
CHEF DIRECTEUR GODIN H.
MONS, LE 196

DIRECTION
DES
BATIMENTS
DE MONS

APPROUVE POUR ETRE ANNEXE AU
CAHIER DES CHARGES N° DE 196
AU NOM DU MINISTRE
LE DIRECTEUR GENERAL DES BATIMENTS
BRUXELLES, LE 196
HORMIDAS

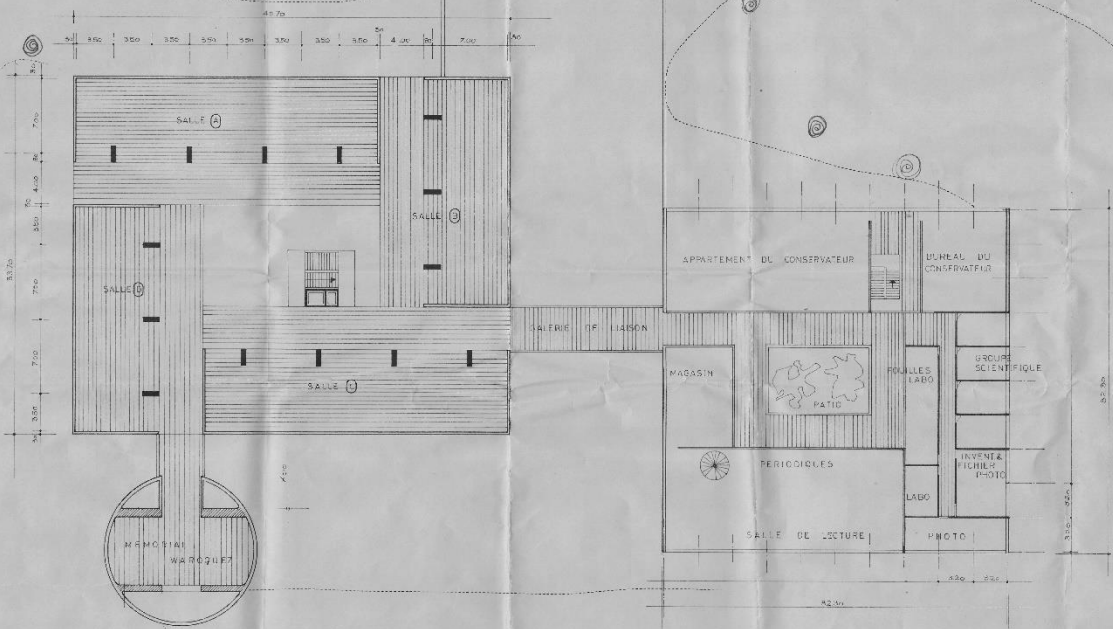
H²
FEUILLE N°
MODIFICATIONS

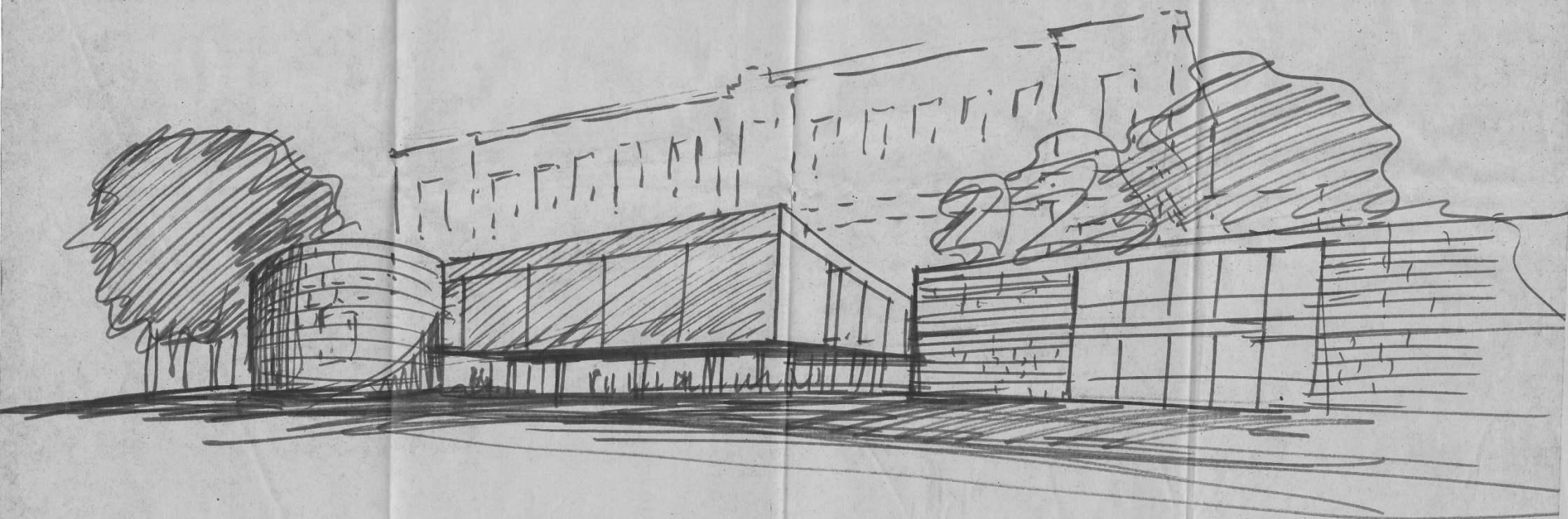
ACCEPTÉ PAR
L'ENTREPRENEUR SOUSSIGNÉ
MONS, LE 196

SURFACE PRIX

MUSEE DE MARIEMONT.
ETAGE
PLAN

ECHELLE 0,5cm/m.





Marionnet
esquisse 63

Annexe 13 : Programme des besoins du Musée Royal de Mariemont

Document provenant du FRB (D056 - D56H), ALOCI.

RECONSTRUCTION DU MUSEE DE MARIEMONT
Programme des besoins

Le Musée de Mariemont est le seul musée d'art et d'histoire de Wallonie. Par la volonté de son donateur, Raoul Warocqué, et de l'Etat Belge à qui il fut légué, deux buts précis lui sont assignés :

- l'exaltation et la connaissance, dans le silence d'un parc admirable et de valeur historique, des plus hautes civilisations de l'ancien Monde ;
- le contact avec tous les aspects du passé du terroir hennuyer.

Il constitue donc, comme tout musée moderne, une unité éducative, base logistique de l'éducation populaire.

Pour arriver à mettre en valeur les chefs-d'oeuvre du Musée et à les rendre accessibles à tous les publics, les éléments suivants sont à envisager :

I.- Les services administratifs, scientifiques, techniques :	968 m ²
II.- L'appareillage général :	4 m ²
III.- L'accueil, les services éducatifs, la cafetaria, la salle de détente :	578 m ²
IV.- Salles de conférences, de cours, d'exposition (diffusion) :	510 m ²
V.- La bibliothèque et ses dépendances :	428 m ²
VI.- Salles consacrées à l'histoire, l'archéologie et les industries d'art national ; ensemble de caractère didactique (avec réserves) :	696 m ²
VII.- Salles consacrées aux civilisations de l'ancien monde :	
a) civilisations méditerranéennes, helléniques et chrétienne (avec réserves) :	608 m ²
b) civilisations orientales et bouddhiques (avec réserves) :	568 m ²
VIII.- Appartement du conservateur :	180 m ²
IX.- Ascenseurs et escaliers :	50 m ²
	<u>1.176 m²</u>
	<u>180 m²</u>
	<u>50 m²</u>
	<u>4.590 m²</u>

Total

I. - SERVICES ADMINISTRATIFS, Scientifiques et Techniques

A.- Groupe administratif

A 1) le bureau du conservateur (10 x 7) :	70 m ²
en communication avec :	
A 2) le bureau du comptable (4x4) :	16 m ²
A 3) le bureau du secrétaire (4x4) :	16 m ²
A 4) le bureau de l'économiste (4x4) :	16 m ²
A 5) le bureau de dactylographie (4x3) :	12 m ²

Chacun de ces locaux avec vestiaire et lavabo personnel

A 6) Centrale téléphonique

- | | | |
|--|-------------------|--------------------|
| 1) un local est à prévoir à cet effet à proximité immédiate du "Central électrique". Eventuellement, prévoir 4n interphone dans chaque local pour recherche du personnel, alarme et visite dirigée (3x3) : | 9 m ² | |
| 2) Machinerie de la centrale téléphonique (3x6) : | 18 m ² | 157 m ² |

B.- Groupe scientifique

Bureaux pour attachés et collaborateurs scientifiques

B 1) Bureau des antiquités méditerranéennes (4x4) :	16 m ²
B 2) Bureau de l'archéologie du Hainaut (4x4) :	16 m ²
B 3) Bureau des Industries d'Art (4x4) :	16 m ²
B 4) Bureau des Arts d'Asie (4x4) :	16 m ²
Ces quatre attachés et collaborateurs scientifiques font déjà partie du personnel scientifique du Musée	
B 5) Toilettes à prévoir pour l'ensemble des 19 bureaux - vestiaire et lavabo personnel pour chaque bureau. (4x4) :	16 m ²
Les bureaux des attachés et collaborateurs scientifiques seront à proximité immédiate de la Salle d'Inventaire	
B 6) Salle de l'inventaire (4 x 4) :	16 m ²
B 7) Salle du fichier photographique, des clichés de projection et des clichés d'impression (4 x 4) :	16 m ²
	<u>112 m²</u>

G.- Groupe technique

A prévoir à proximité du service scientifique

G 1) <u>Photographie</u> : 1 atelier de photographie (5x6) :	30 m ²
1 laboratoire-chambre noire (3x5) :	15 m ²
G 2) <u>Fouilles</u> : 1 laboratoire de traitement des objets de fouilles (5 x 5) :	25 m ²
1 dépôt de matériel de fouilles (3x4) :	12 m ²
1 dépôt de fouilles (objets provenant de chantiers de fouilles (3x10) :	30 m ²
G 3) <u>Dessin</u> : 1 bureau de dessin + stock y afférent (5 x 4) :	20 m ²
G 4) <u>Mécanographie</u> : 1 local pour l'adresses-graphe, la machine à copier et	

- le stock y afférent (4x4) 16 m2
à prévoir à proximité du hall privé
mais éventuellement à un niveau
inférieur
- C 5) Surveillance et nettoyages**
- | | |
|---|-------|
| 1) un local (salle de repos) pour
les surveillants et nettoyeurs
(4 x4) | 16 m2 |
| 2) un réfectoire (4 x 7) | 28 m2 |
| 3) une petite cuisine (2x2) | 4 m2 |
| 4) cabines-vestiaires personnel
(1x2) | 2 m2 |
| 5) douches (1x 2) | 2 m2 |
| 6) toilettes (4 x 4) | 16 m2 |
| 7) dépôt de matériel de nettoyage
(cireuses, aspirateurs, seaux,
cires, etc.) (4 x 4) | 16 m2 |
- C 6) Incendie :**
- un local pour stock d'extincteurs
(sable, seaux, pelles, etc)
(2x2)
- N.-B. - un petit local similaire
doit être prévu à chaque niveau 12 m2
- C 7) Infirmerie**
une petite salle de repos-infirme-
rie pouvant servir de salle pour
premiers soins, avec trousse Croix-
Rouge réglementaire (3x3) 9 m2
- C 8) Transport des oeuvres et expédition**
- A prévoir à chaque étage : un dé-
pôt de matériel de transport inté-
rieur des oeuvres (diabes, gites,
cables, rouleaux, etc) (5x5x3) 75 m2
un dépôt de vitrines (8x6x3) 144 m2
- A prévoir au sous-sol :**
- C 9) Electricité :**
- | | |
|--|-------|
| 1) un atelier pour l'électricien
(4x4) | 16 m2 |
| 2) un dépôt de matériel (câbles,
lampes, projecteurs, etc)
(5 x 5) | 25 m2 |
- C 10) Chauffage**
une salle des chaudières (6x10) 60 m2
- A prévoir dans un bâtiment séparé au
moins par un coupe-feu**

- C 11) Menuiserie**
- | | |
|---|-------|
| 1) un atelier de menuiserie (5x5) | 25 m2 |
| 2) un dépôt de caisses d'emballa-
ge (2x8) | 16 m2 |
| 3) un dépôt de bois (3 x 8) | 24 m2 |
| 4) un local de déballage des oeuvres
d'art expédiées en caisse
(5x 5) | 25 m2 |

- C 12) Un garage pour une voiture et une
camionnette de service (dans
une aile du bâtiment complètement
isolée du reste du bâtiment au point de
vue accès et incendie (6x6) 36 m2**
- 699 m2

II - APPAREILLAGE GENERAL

1) **Electricité :** A proximité immédiate du local
des surveillants , prévoir un poste central d'
électricité pour toutes les commandes électri-
ques du bâtiment (interrupteurs, compteurs ,
tableaux généraux, voyants de détection d'in-
cendie, de vol de court-circuit). Dans ce lo-
cal dévraient également être centralisés les
témoins du chauffage ainsi que les raccords
téléphoniques directs et automatiques avec la
gendarmerie et les pompiers. Un témoin d'a-
lerter doit être prévu dans l'appartement du
conservateur . (2x2) 4 m2

2) **Sécurité incendie .** Prévoir dans chaque
local un détecteur de fumée et un poussoir
d'alarme , raccordé au tableau du "Central
électricité" prévu ci-dessus, avec déclen-
chement d'alarme sonore . Prévoir les coupe-
feu réglementaires, afin d'isoler chaque
étage du bâtiment en travées indépendantes
Dans les locaux où les oeuvres ne réclament
pas de matière spéciale d'extinction, il
pourrait être envisagé d'installer des
extincteurs automatiques .

3) **Sécurité vol :** Système d'alarme à étudier.
Quel que soit le système d'alarme ou de dé-
tection envisagé, des voyants lumineux et
sonores seront prévus dans le "Central
Electricité" .

4) **Chauffage .** Prévoir des voyants lumi-
neux et un contrôle automatique réglable
depuis le "Central Electricité" . Une seule
salle devant être conditionnée (les fresques

de Bascoreale) il est possible de prévoir un petit conditionnement séparé dans le local d'exposition même (ou à proximité immédiate). Eventuellement, prévoir un conditionnement d'air réservé à certaines vitrines ou groupes de vitrines.

Remarque

Il est à conseiller de faire calculer la résistance du béton armé pour les hourdis de toutes les salles du Musée pour une surcharge minimum de 1.500 kg au m². L'affectation de ces locaux pourrait être modifiée lors d'acquisitions nouvelles ou lors d'expositions groupées de sculptures (sculptures lourdes à déplacer).

III.- L'ACCUEIL

D 1) Hall d'entrée où peut être exposé "l'objet de la semaine" et pouvant contenir en moyenne 40 personnes (15 x 15)	225 m ²
D 2) Vestiaire pour visiteurs (2x3)	6 m ²
D 3) Toilettes pour visiteurs (6x2)	12 m ²
D 4) Comptoir de vente de publications (5 x 3)	15 m ²
D 5) Local du stock de publications (5 x 3)	15 m ²
D 6) Bureau du service éducatif(5x5)	25 m ²

Il serait utile de prévoir, dans le hall principal, une entrée secondaire, avec clôture et clefs de service, réservée essentiellement aux Services administratifs, scientifiques et techniques, aux surveillants, aux fournisseurs et aux visiteurs des services intérieurs. Cette entrée doit être sous surveillance d'un huissier qui a pour mission de diriger le visiteur vers le service adéquat et d'éviter ainsi tout dérangement inutile des services ou toute entrée d'inconnus dans le bâtiment.

<u>Cafeteria</u>	
D 7) Cafeteria (15x10)	150 m ²
D 8) Salle de détente et fumoir (10x10)	100 m ²
Ces deux locaux doivent avoir une belle vue sur le parc	
D 9) Petite cuisine pour préparation de plats froids et éventuellement pour ravitailler le réfectoire du personnel-frigo (5 x 5)	15 m ²
D 10) Caves de réserves pour boissons victuailles (5 x 5)	25 m ²

578 m²

IV.- DIFFUSION

E 1) Salle de conférence équipée, pouvant contenir 150 personnes communiquant avec : (10 x 25)	250 m ²
E 2) Salle d'exposition temporaire (8 x 20)	160 m ²
E 3) Salle de cours pouvant contenir 30 personnes (10 x 10)	100 m ²

Important : Ces différentes salles doivent être directement accessibles du hall d'entrée.

L'association " les Amis de Mariemont ", divers cercles d'archéologie, de bibliophiles, etc. donnent chaque année plusieurs conférences au Musée (une dizaine en tout) de 50 à 150 auditeurs. La salle de cours destinée à préparer les groupes scolaires à la visite de la partie du Musée qui concerne les civilisations de l'Ancien Monde (voir 7°)

Ces différents locaux prévus pour la diffusion devraient être l'outil d'une éducation permanente assurée par le personnel du service éducatif, animateur de culture

N.-B. - Malgré l'état précaire du Musée de Mariemont 237 groupes scolaires, de jeunesse ou d'éducation populaire y ont été guidés en 1963.

510m²

V.- BIBLIOTHEQUE

L'ensemble de la bibliothèque compte à l'heure actuelle 80.000 volumes, chiffre dont on peut prévoir une constante extension

F 1) Réserve précieuse	
La bibliothèque de Mariemont, dans son état actuel, est célèbre. Il y aurait donc lieu d'en reconstituer l'essentiel en y classant les 10.000 volumes précieux ou rares (250 m de rayon) (10 x 15)	150 m ²
Elle devrait, en certains cas, être rendue accessible au public.	
Elle devrait être éclairée artificiellement pour des raisons de conservation	

F 2) <u>Salle de lecture</u> La salle de lecture avec annexes (toilettes, vestiaires) doit être conçue pour dix lecteurs et donner directement sur le parc (éclairage naturel) Les ouvrages de consultation courants : dictionnaires, encyclopédies, manuels, etc. y sont à la disposition du public ; 5.000 volumes (125m de rayon) (10 x 10)	100m2
F 3) Salle du fichier, vitrée (pour pouvoir être surveillée) à situer à côté de la salle de lecture (3 x 2)	6m2
F 4) Bureaux du bibliothécaire et de l'aide-bibliothécaire (5 x 4) et (4 x 4)	36m2
F 5) Salle des périodiques, accessibles aux lecteurs (actuellement 268 périodiques = 300 m de rayon) (8 x 10)	80 m2
F 6) Magasins . Les magasins, à rayons de fer et 2 étages bas, doivent être éclairés électriquement. Ils doivent être prévus pour 70.000 volumes = 1500 m de rayon (travées distantes de 80 cm) (4 x 10) <u>Important</u> : La bibliothèque doit être située à proximité des locaux administratifs et scientifiques et facilement accessibles aux lecteurs venant de l'extérieur	40 m2
F 7) A proximité de la bibliothèque, prévoir un petit local avec grandes tables pour le déballage des livres (4 x 4)	16 m2
	428 m2

VI.- MUSEE : SALLES D'HISTOIRE, d'ARCHEOLOGIE ET DES INDUSTRIES D'ART

Salles d'histoire

Ces salles pourraient donner sur le parc.

G 1) Salle d'histoire de Mariemont . Surface de 8 x 10. Hauteur 6 m. avec galeries permettant la présentation de tableaux et tapisseries . Six vitrines. Un escalier du XVIIIe siècle provenant du château du Carondelet, récemment reçu en don au Musée, devrait être installé dans cette salle qui évoquerait Mariemont du XVIe au XXe siècle (8 x 10)	80 m2
---	-------

G 2) Salle d'histoire du Hainaut (8x10)	80 m2
G 3) Salle d'histoire générale . Salle qui pourrait être installée dans l'actuelle "salle de marbre" (temple). Exposition d'autographes (la bibliothèque en conserve plus de 5.000) permettant une évocation didactique de l'histoire de Belgique, de l'histoire générale et de l'histoire littéraire. Un éclairage artificiel s'impose, étant donné la fragilité des documents exposés	100 m2

Archéologie régionale

H 1) 15.000 objets conservés (800 présentés au public et le reste en réserve. Galerie d'une longueur de 25 m. Trente vitrines encastrées. Largeur de la galerie 4 m.	100 m2
H 2) <u>en annexe</u> : salle de 8 x 6 à rayonnages pour réserves archéologiques et petit bureau de 4 x 4 à la disposition des archéologues qui souhaitent étudier les objets . Il importe que ces réserves soient proches de la galerie, ceci pour faciliter la recherche scientifique	64m2

Les industries d'art

I 1) <u>Galerie des porcelaines de Tournai</u> 1.500 pièces conservées , 800 présentées, le reste en réserve. (30 x 4) 30 vitrines encastrées . Vue sur le parc	120m2
I 2) <u>Salle des dentelles et des tissus</u> 300 pièces dont 80 présentées, le reste en réserve. Eclairage artificiel. Six vitrines sur tables à tiroirs et 4 vitrines murales (6 x 4)	24 m2
I 3) <u>Salle des métaux</u> 250 pièces dont 100 présentées, le reste en réserve. Eclairage naturel Huit vitrines murales, une vitrine centrale (6 x 4)	24 m2
I 4) <u>Salle des cuirs</u> Spécialement des reliures, dont Mariemont possède une collection célèbre de 400 pièces qui pour-	

- rait s'accroître un jour par legs.
Nécessité d'éclairage artificiel
(6 x 4) 24 m²
- I 5) En annexe : Une grande salle de réserve à rayonnages pourrait être conçue pour les trois sections I, II et III. Eclairage artificiel (8 x 10) 80 m²

Important : Les salles du Hainaut et des Industries d'Art sont très visitées par les écoles; leur présentation doit donc être didactique, percutante et claire. D'autre part, les visites des écoles sont bruyantes, il faut donc grouper ces salles dans un même secteur et les séparer : 1° de la salle de détente; 2° de la bibliothèque, 3° des salles des civilisations de l'Ancien Monde. Celles-ci seront également accessibles aux écoles, mais présentées dans un tout autre esprit.

696 m²

VII.- MUSEE : Les civilisations de l'Ancien Monde

Pour chaque section, présentation sur 3 plans:

- les chefs-d'œuvre isolés, sans commentaires visuels;
- les salles didactiques : objets et sculptures de qualité présentés avec photos, tableaux chronologiques, cartes, etc.
- réserves accessibles aux spécialistes

A- Egypte- Proche Orient- "Croissant fertile" Une centaine de pièces

- Salle de 8x10 - Hauteur 6 m. 6 statues et 1 vitrine 80 m²
- Galerie de 4 x 8, six vitrines trente statues et objets 32 m²

B- Grèce, Etrurie, Gréco-bouddhique, Gallo-romain, Invasions, Moyen-Age- Christianisme 500 objets et statues

- quatre salles de 8x10. Hauteur 6 m. Pour chaque salle, dix statues et quelques objets (une vitrine par salle) (4 x 80 m²) 320 m²
- N-B.- Prévoir une salle conditionnée pour les fresques de Boscoreale

- Quatre galeries de 4 x 8. Six vitrines murales par galerie. Une soixantaine d'objets et de statues par galerie (32m² x 4) 128 m²
- Réserve : une salle de 6 x 8 pouvant contenir les réserves de A et B 48 m²

C- Chine, Japon, Corée, Indi-Chine, Indes (Bouddhisme)

2.500 objets et quelques statues

- Quatre salles de 8 x 10 (une centaine d'objets par salle) (80 m² x 4) 320 m²
- Quatre galeries de 4 x 8. Six vitrines murales par galerie (200 objets par salle) (32 m² x 4) 128 m²
- Réserve : une salle de 10x12 120m²

Important : les salles "a" devront être éclairées naturellement avec de temps à autre une belle échappée sur le parc. Ce sont des salles de chefs-d'œuvre, donc de calme et de silence. Les salles "b" plus didactiques pourront être en partie ou complètement éclairées artificiellement. Les salles "c" (réserves) seront munies de rayonnages et de vitrines rangées sur traverses (éclairage artificiel)

Les explications sur les objets des salles "a" seront données aux écoles dans la salle de cours, proche de l'accueil (voir 4e Diffusion), de telle sorte que rien ne vienne troubler la calme que nécessite la perception des chefs-d'œuvre.

1.176 m²

VIII.- Appartement du Conservateur

A proximité immédiate du bureau du conservateur (à situer de préférence à l'étage, au-dessus du bureau du conservateur)

180 m²

IX.- Ancenseurs et escaliers

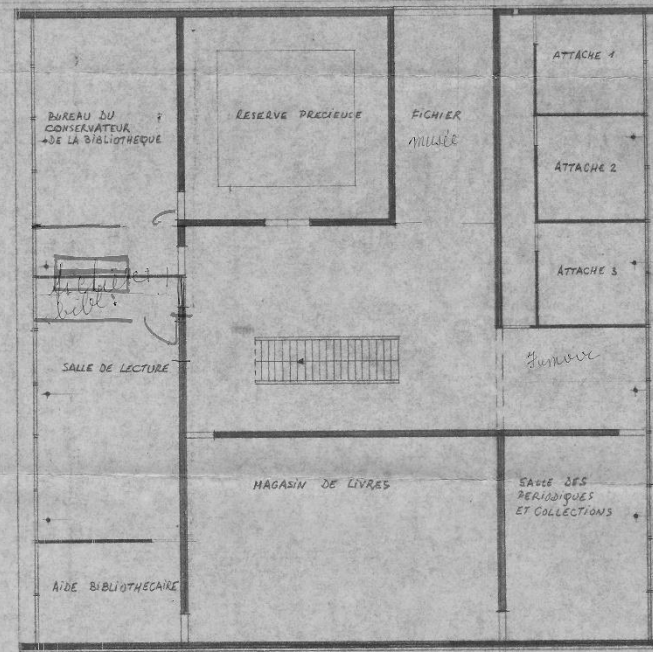
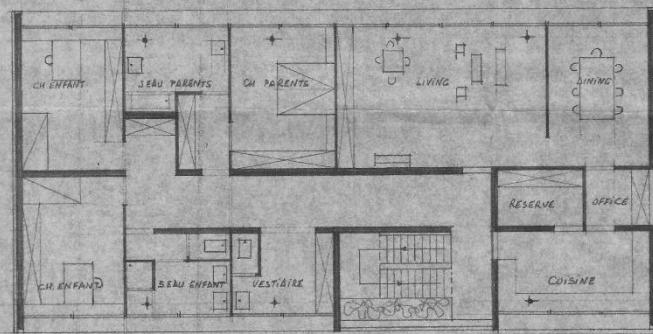
50 m²

Surface totale

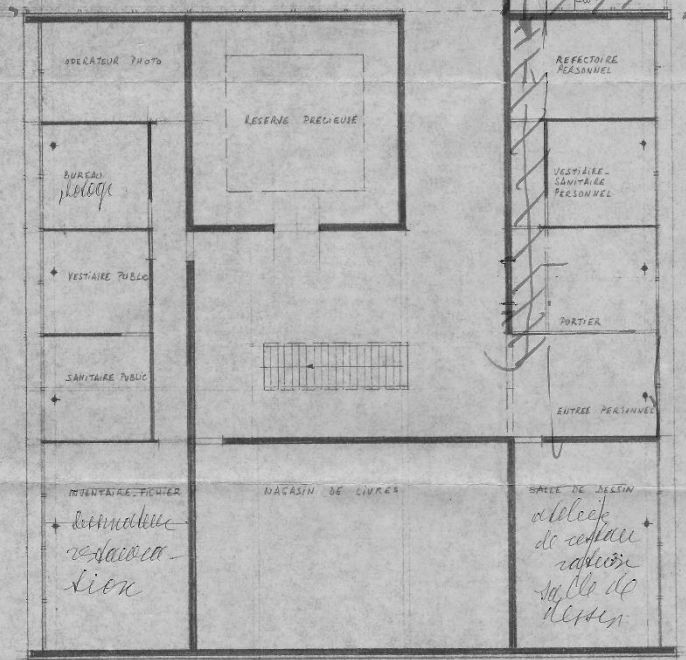
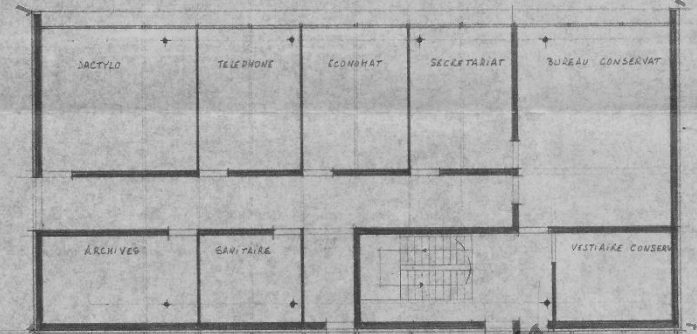
4.590 m²

Annexe 14 : Modification de fonction, d'appartement en bureaux, 03/09/1965.

Document provenant du FADMRM (Musée – reconstruction – Collection H²-2009), AMRM.



ETAGE 05.09.65
 échelle 1cm/1m.



RE2 13.09.65
 échelle 1cm/1m.

Annexe 15 : Propositions d'aménagements divers à l'intérieur du Domaine de Mariemont, 24/04/1973

Document provenant du FADMRRM (A.G. 00 01), AMRM.

1ère phase : Aménagement d'un parking à l'emplacement de l'ancien potager.

Aux premiers beaux jours, les environs du parc et surtout la belle "drève" d'accès sont envahis par les voitures en stationnement. La réouverture du Musée et la proximité des autoroutes ne manqueront pas d'en accroître encore le nombre. L'aménagement d'un parking d'une capacité suffisante apparaît comme une nécessité inéluctable. Il permettrait, en outre, d'interdire le stationnement dans la "drève", dont les accotements seraient ainsi rendus aux piétons.

Aucun emplacement n'est possible "aux abords immédiats du parc, sauf éventuellement en contre-bas de la gare de Mariemont, sur le site de l'ancien charbonnage, mais cet endroit a le défaut d'être éloigné du Musée. En revanche, l'ancien potager situé dans la partie nord du parc s'y prêterait parfaitement.

Clos de murs sur trois côtés, il comporte un accès direct par la grille de la rue du Parc : les voitures pourraient le gagner directement sans gêner les promeneurs ; elles y seraient totalement dissimulées aux regards, à condition d'étoffer un peu les plantations sur le côté sud. Il suffirait de construire une rampe entre les deux terrasses qui le composent, sans toucher au reste du décor architectural. Les emplacements de stationnement seraient de préférence en gazon armé de caillottes en béton vibré, les allées d'accès recevant un revêtement hydrocarboné "Topeka" identique à celui de l'allée d'honneur. La sortie des piétons se ferait par le sud, à proximité immédiate du Musée.

Le potager fait actuellement partie de la parcelle occupée par les Ecoles provinciales horticoles (cf. 3e phase). Mais celles-ci s'en débarrasseraient volontiers, car la terre est complètement épuisée et devient impropre aux cultures maraîchères. Toutefois, elles tiennent à conserver provisoirement certains locaux qu'elles y ont aménagés en salles de classe. La construction de locaux préfabriqués de capacité équivalente au lieu-dit "Colombf" permettrait de lever rapidement cet unique obstacle.

2è phase : Réédrection de la statue de "la Source" à l'emplacement de l'ancien "atrium".

La suppression de la pièce d'eau située à l'est de l'ancien château-musée a entraîné le déplacement de la statue en bronze de "la Source" par Jef Lambeaux, qui la surplombait. Lors de sa réunion du 21 avril 1969, la Commission administrative du Domaine a marqué son accord de principe sur la réédrection de la statue au nord des étangs situés entre la grille d'honneur et le Musée, à l'emplacement de l'ancien "atrium", ainsi que sur la démolition du portique subsistant de celui-ci.

L'"atrium" avait été construit vers 1900 pour abriter temporairement les collections d'antiques de R. Warocqué. Lorsqu'elles eurent été transportées dans l'aile sud du château, ajoutée en 1910, il fut détruit, à l'exception du portique d'entrée. Ce dernier, fortement dégradé, semble avoir aujourd'hui pour unique fonction de servir de support à des graffiti d'un goût souvent douteux !

La rénovation de ce coin du parc s'impose également pour des raisons d'hygiène : l'eau stagnant au voisinage du portique favorise la formation de vase qui, dès les premières chaleurs, écarte les promeneurs par son odeur nauséabonde. En effet, l'alimentation se fait curieusement entre les deux étangs, dont l'un se déverse dans l'autre, si bien que l'extrémité de l'étang supérieur, où se dresse le portique, n'est jamais irriguée. Par ailleurs, les étangs n'ont plus été curés depuis de nombreuses années.

Je crois savoir que le Service du Plan vert a l'intention de faire procéder au nettoyage et à la réparation du fond des étangs dans un avenir proche (?). Il conviendrait d'en profiter pour revoir complètement et le système d'alimentation et l'aménagement de la partie nord des étangs. Je suggère

- 1° l'aménagement d'un bassin à l'emplacement de l'"atrium" après démolition du portique de celui-ci ;
- 2° l'érection au centre du bassin de la statue de "la Source" sur un haut socle en petit granit, de dessin moderne, mais harmonisé tant au style de l'oeuvre qu'à celui du parc ; les deux grands bas-reliefs des "Passions humaines", également dus à Jef Lambeaux, qui ornaient l'ancien socle en rocailles, aujourd'hui détruit, seraient remplacés de façon similaire sur les côtés du nouveau ;
- 3° le rétablissement de la statue dans sa fonction primitive de fontaine et l'installation de bouches d'eau complémentaires autour du socle ;
- 4° l'alimentation de l'étang supérieur au départ du bassin dont question sub 1°, lui-même étant alimenté par la fontaine décrite sub 3° - l'alimentation actuelle, contraire à toute logique, étant supprimée.

Il conviendrait peut-être d'envisager la remise en service du puits artésien situé à quelque 120 m de l'extrémité nord des étangs, puits qui a été comblé pour des raisons que j'ignore. On assurerait ainsi une alimentation économique des deux étangs - lesquels constituent, soit dit en passant, une importante réserve d'eau statique d'une utilité primordiale en cas d'incendie. Un groupe hydrophore désaffecté, appartenant au Musée, pourrait éventuellement être réutilisé à cette fin.

3e phase : Aménagement des anciennes écuries en extensions du Musée.

Le nouveau bâtiment du Musée, conçu en 1961, est à peine suffisant pour accueillir l'ensemble des services existants. L'extension prévisible - et indispensable - des réserves et des services scientifiques et techniques (documentation, bibliothèque) rend inévitable à court ou moyen terme l'aménagement de locaux supplémentaires. D'autre part, le Musée manque de locaux pour les "activités éducatives", non prévues dans le programme de 1961. La conception architecturale du nouveau bâtiment excluant a priori toute extension de celui-ci et d'autres constructions dans le parc n'étant guère souhaitables, la solution la meilleure me paraît être la reprise par l'Etat des bâtiments mis en 1922 à la disposition des Ecoles horticoles.

Ceux-ci - d'anciennes écuries transformées - ne sont plus adaptés aux nécessités pédagogiques et sont d'ailleurs trop petits. Le terrain qui les accompagne ne convient plus aux besoins de l'enseignement (cf. 1ère phase). La

direction des Ecoles souhaiterait regrouper l'ensemble des installations terrain qu'elles possèdent à l'autre bout de la "drève" de Mariemont, au h " Colombf ". Les plans existent, mais jusqu'à présent la Province n'a pas trouvé les crédits pour les réaliser. Le financement des constructions de l'enseignement subventionné, prévu dans l'accord gouvernemental, apporte un espoir dans ce domaine. Une action concertée du Ministère de la Culture française et de l'Administration provinciale se révélerait sans doute efficace.

Le départ des Ecoles provinciales n'aurait pas pour seul avantage de permettre l'extention des locaux du Musée. La présence dans l'enceinte du Domaine, pratiquement à côté du Musée, d'un internat où des éléments troubles pourraient facilement se glisser, constitue une entorse aux règles élémentaires de sécurité, d'autant plus grave que le conservateur du Domaine et les gardes du parc n'ont aucun droit de regard sur ce qui se passe à l'intérieur des bâtiments occupés par les Ecoles. L'aire servant de cour de récréation et de terrain de sport ne contribue pas non plus à l'embellissement du parc.

Dans l'hypothèse où les anciennes écuries seraient reprises par le Musée, les services administratifs y seraient transportés, ainsi que les ateliers - sauf si la 4e phase pouvait être mise immédiatement en chantier. Elles accueilleraient également des salles d'expositions temporaires, des locaux pour les "activités éducatives" (animation, expression libre, etc.) et éventuellement une "garderie". Une partie des dortoirs actuels seraient maintenus pour accueillir des stagiaires, notamment en période de fouilles archéologiques. L'aile "administrative" du Musée serait réservée aux services scientifiques et techniques (auxiliaires de la recherche), ainsi qu'aux services d'accueil. Un passage souterrain pourrait relier les deux bâtiments.

4e phase : Aménagement des hangards en bordure de la rue du Parc.

En complément de l'aménagement des anciennes écuries (3e phase), d'autres extensions pourraient être prévues - éventuellement à plus long terme - à l'emplacement des hangards appuyés au mur de clôture qui borde la rue du Parc. Il s'agirait cette fois de la construction d'un bâtiment bas, à un seul niveau, dont la hauteur serait sensiblement la même que celle du mur. Il comprendrait

- une extension éventuelle de la conciergerie existante (cf. 5e phase),
- une chaufferie pour la conciergerie et l'ensemble du bâtiment (sauf les remises),
- un garage pour les véhicules de service du Musée et du parc,
- des vestiaires pour le personnel du Musée et du parc,
- éventuellement, un réfectoire, à moins que celui-ci prenne place dans les anciennes écuries,
- des ateliers,
- des remises, notamment pour le gros matériel de fouille et le matériel d'entretien du parc.

../..

L'emplacement, à côté de la grille de la rue du Parc - par où se ferait également l'accès au parking (1ère phase) -, est idéal : véhicules de services et fournisseurs de matériaux pour les ateliers seraient tenus à l'écart du parc. Le parking en dents de scie existant en bordure des hangards accueillerait les véhicules du personnel administratif et ouvrier.

5e phase : Rénovation des conciergeries.

Les cinq conciergeries du parc, dont les bâtiments datent du XIXe siècle, sont loin d'offrir le confort minimum qu'un ménage de concierges est en droit d'attendre aujourd'hui. Elles se sont agrémentées au cours des temps d'adjonctions d'une utilité parfois contestable et d'un effet généralement désastreux.

Je suggère

- 1° de maintenir les seuls bâtiments qui forment une unité architecturale avec l'enceinte du parc, de les réparer (toitures notamment) et de détruire toutes leurs annexes ;
- 2° d'aménager l'intérieur des bâtiments conservés dans une optique moderne, simple, rationnelle et confortable ;
- 3° de les compléter par des constructions dont le style s'harmonise avec le leur, de manière à accueillir des locaux et installations indispensables qui n'auront pu trouver place dans les bâtiments anciens conservés.

Il serait souhaitable de profiter de ces aménagements pour adjoindre aux conciergeries de la grille d'honneur (nord) et de la gare de Mariemont (sud) des installations sanitaires à l'usage des visiteurs. Ces installations sont actuellement cruellement défaut. Elles seraient surveillées et entretenues par les concierges - éventuellement moyennant une indemnité.

Remarque générale :

Les aménagements proposés impliquent la collaboration de plusieurs services, à savoir, outre le Musée de Mariemont, le Service du Plan vert, la Régie des Bâtiments de l'Etat à Mons, l'Administration provinciale du Hainaut.

Suivant la nature des travaux, le financement sera assuré par le Ministère de la Culture française, celui des Travaux publics et, dans la mesure où il serait appelé à subsidier la construction de nouveaux bâtiments pour les Ecoles provinciales horticoles, celui de l'Education nationale.

Les aménagements devraient être réalisés progressivement, suivant un plan établi de commun accord par tous les services intéressés. Toutefois il est hautement souhaitable que la 1ère phase (parking) soit achevée au moment de la réouverture du Musée (mars 1974).

Le Conservateur du Domaine,

G. Donnay

Annexe 16 : Extension du sous-sol de l'aile de la conservation, 10/1977

Document provenant du FRB (D058 - Correspondance), ALOCI.

1° Généralités.

Les travaux demandés ont pour but

- d'étendre la superficie disponible pour les réserves d'objets de collection et de livres, les entrepôts et les vestiaires du personnel;
- d'assurer une meilleure distribution de ces locaux;
- d'améliorer l'accès et la circulation des objets pondéreux (vitrines, meubles, machines, statues etc.).

Ils comportent essentiellement

- la construction d'un entrepôt sous le parking situé au nord de l'aile de la conservation,
- l'aménagement d'un vestiaire et d'installations sanitaires au même endroit en bordure de la cour anglaise existante,
- l'aménagement d'un cinquième magasin à livres à côté du magasin existant au sous-sol.

Il est à noter que

- le parking devra être rétabli dans son état actuel à l'issue des travaux,
- le Musée dispose de crédits suffisants pour assurer l'ameublement des locaux nouvellement construits, aménagés ou libérés.

2° Entrepot

L'entrepot visé sub 1°, a est destiné à accueillir le matériel et mobilier en réserve actuellement entreposé dans le sous-sol de l'aile de la conservation, ainsi qu'une partie des éconòmats aménagés provisoirement au même endroit. L'espace ainsi libéré sera aménagé en réserves d'objet de collection et magasin à livre.

L'entrepot occupera la totalité de la superficie du parking, à l'exception d'une bande au sud, le long de la cour anglaise, réservée au vestiaire visé sub 1°, b et 2°. Il s'agira d'un local unique, d'un seul tenant, comportant un minimum de supports. Une partie sera cloisonnée par des grillages délimitant plusieurs éconòmats, dont l'emplacement sera déterminé de commun accord avec l'auteur du projet.

L'entrepot sera accessible de plain-pied par le couloir A.1.1 (existant) depuis l'intérieur du Musée : une baie sera percée dans la voile en béton à l'extrémité nord du couloir. Une autre baie sera percée à l'extrémité ouest de la cour anglaise assurant à la fois un accès extérieur à l'entrepot et une sortie de secours pour le vestiaire. Un troisième accès sera constitué par un plancher élévateur communiquant avec le parking : il permettra l'introduction ou l'évacuation aisées d'objets pondéreux.

L'entrepot pourra être ventilé par des prises d'air extérieur. Un chauffage ne semble pas a priori nécessaire.

.../...

3° Vestiaire

Le vestiaire est destiné au personnel de surveillance et aux ouvriers, soit 30 agents prévus au cadre, plus un technicien mis à la disposition du Musée en permanence par la firme chargée de la gestion des installations de chauffage, électriques et sanitaires. Il remplacera les deux vestiaires actuels (locaux A.2.17 et 19), dont la superficie totale (17 m²) est nettement insuffisante.

Il sera accessible depuis l'accès sud de l'entrepot et affectera la forme d'un couloir longeant la cour anglaise. Des fenêtres symétriques de celles de la menuiserie (A.1.5) assureront la ventilation et l'éclairage. Les trois lavabos et la douche qui équipent les vestiaires actuels pourront y être transportés. L'installation d'une douche supplémentaire et de deux WC paraît souhaitable.

Le vestiaire sera chauffé et éclairé artificiellement conformément aux normes applicables à ce type de local.

4° Magasin à livre

Un cinquième magasin à livre sera aménagé dans l'espace A.1.2. L'accès se fera par l'angle sud-est, à proximité de l'accès au magasin A.1.6.

Les travaux comprendront :

- la construction d'un mur dans le prolongement du mur sud du local A.1.16,
- l'installation d'un éclairage analogue à celui des magasins existants,
- le branchement du local sur l'installation de climatisation des magasins adjacents.

Le mobilier sera fourni par le Musée.

5° Aménagements divers

En complément des travaux énumérés ci-dessus, les aménagements suivants sont souhaités :

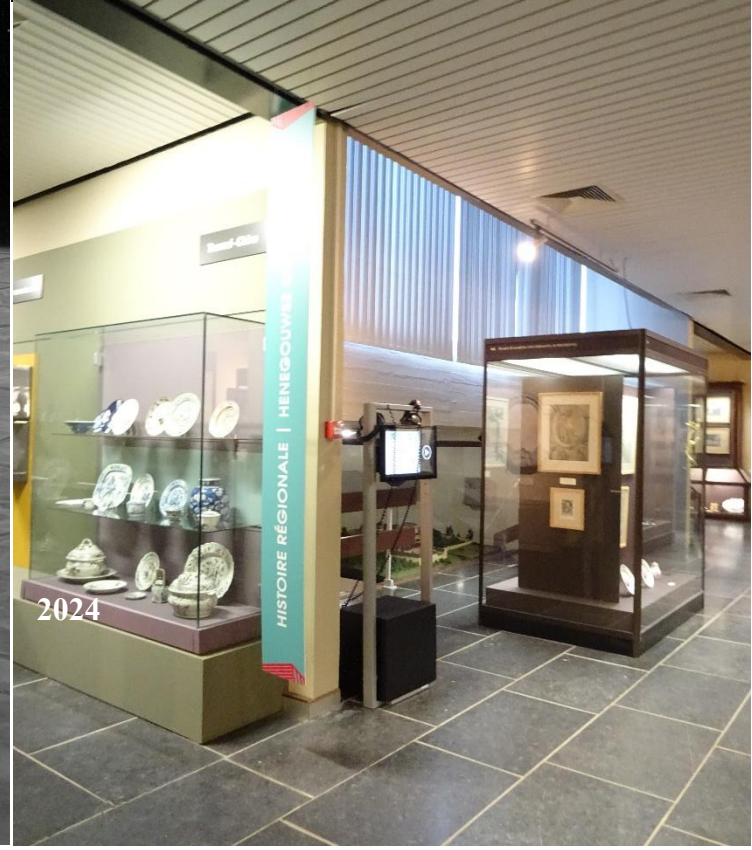
- adaptation de l'éclairage des locaux A.1.16 et A.1.17, destinés à devenir des réserves pour objets de collection,
- suppression des cloisons entre les locaux A.2.17 et 19 (rez-de-chaussée) pour en faire un local unique destiné à la mécanographie.

Le présent programme est évidemment sujet à compléments et révision en accord avec la Régie des Bâtiments de l'Etat, maître de l'ouvrage, et l'auteur du projet.

Octobre 1977

Annexe 17 : Evolution de l'aménagement du puis de lumière du musée souterrain

Documents provenant de la photothèque du musée et photographie prise par l'auteur.



Annexe 18 : Evolution de l'aménagement de la cafétaria

Documents provenant de la photothèque du musée et photographie prise par l'auteur.



